BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

lasemaineafricaine.info

N° 4287 du Vendredi 20 Juin 2025 - 73e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PLUIE DU 14 JUIN 2025 À BRAZZAVILLE

La nature en furie emporte des vies

Le ciel s'est déchaîné sur Brazzaville, déversant une pluie diluvienne meurtrière qui, dans sa fureur, a arraché des vies (sept âmes fauchées) et semé le chaos. Le Gouvernement est allé sur le terrain, a rencontré et consolé les parents des victimes, tandis que les opérations d'assistance se poursuivaient. (P.P 3 et 5)

DIPARITION

L'universitaire Atondi Monmondjo n'est plus!

Chroniqueur à La Semaine Africaine, homme politique et enseignant-chercheur honoraire à l'Université Marien Ngouabi, Julien Lecas Atondi Monmondjo est décédé le samedi 14 juin 2025 au CHU de Brazzaville. Il avait 84 ans. Homme modeste, il est né le 16 novembre 1940 à Fort-Rousset (aujourd'hui Owando), dans l'ex-département de la Likouala-Mossaka, Lecas Atondi Monmondjo a fréquenté l'école primaire de cette localité. Puis il entre au Petit séminaire Saint Pie X de Makoua pour le cycle secondaire, et a fait son entrée dans l'administration: instituteur; enseignant des langues (anglais et français) au collège et au lycée; chargé de cours à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'université Marien Ngouabi. En même temps, il s'est éveillé à la politique. Frondeur, surtout après ses emprisonnements (1972 et 1987), il agaçait ses anciens amis du parti unique. Amoureux de l'écriture, Julien Lecas Atondi a suivi une formation en journalisme à l'université de Haute-Normandie (France) en 1981, puis à Paris XII Créteil. Il a dirigé successivement l'Agence congolaise d'information (ACI), la Radio et la Télévision nationales, puis Etumba, le journal du Parti congolais du travail (PCT) A La Semaine Africaine, Julien Lecas était une silhouette familière. On aimait à le titiller quand il débarquait dans la salle de rédaction. Très attaché à notre journal, cet homme de lettres s'y identifiait *(«C'est notre journal aussi»,* lâcha-t-il un jour) et y a signé de nombreux papiers de réflexion, d'analyse et à caractère historique dans un style voire caustique. ''Professeur Atondi'', tes cadets ne t'oublieront jamais!

Julien Lecas Atondi Monmondjo

Ph. BANZ

EDITORIAL

C'est nous, vraiment ?

DIOCESE DE DOLISIE

L'année pastorale s'est clôturée par des ordinations diaconales et presbytérales

Pendant la procession d'entrée. (P.8)

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLE ET OPERATIONNELLE DES ONG MEMBRES DU CONSEIL DE CONCERTATION DES ONG DE DEVELOPPEMENT ET AUTRES RESEAUX D'OSC

Tél: 06 346 45 15 / 06 931 09 51 / 06 971 61 61
E-mail: ccodorg@yahoo.fr / www.ccodcongo.org

Termes de référence relatifs au recrutement d'un consultant chargé d'évaluer le projet de Renforcement des capacités institutionnelle et opérationnelle des OSC du CCOD et des autres Réseaux (PRECAP- CCOD)

I. Contexte et justification:

Le Conseil de Concertation des ONG de Développement (CCOD), est un collectif qui compte aujourd'hui 22 Organisations Non Gouvernementales. Il a été créé en 1993 et fonctionne depuis sans discontinuité. Parmi ses missions, figurent entre autres:
- Faciliter la concertation et le partenariat entre ONG de développement d'une part, et entre ONG et pouvoirs publics d'autre part;
- Collecter et diffuser les connaissances, ainsi que les savoir-faire du CCOD et des ONG membres;
- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des organisations membres;
- Servir de porte-parole des ONG du CCOD auprès des tiers sur les problèmes d'intérêt collectif.

Dans l'optique de contribuer à l'émergence d'une société civile légitime, indépendante, crédible et capable de participer au développement social, à la croissance économique et répondre aux besoins des populations les plus vulnérables en République du Congo, le CCOD a bénéficié d'un soutien financier de l'Union Européenne pour mettre en œuvre un projet intitulé *«Renforcement des capacités Institutionnelle et opérationnelle des OSC membres et d'autres réseaux (PRECAP)»* pour une durée de 3 ans (36 mois) avec une extension de six (6) mois. Il avait pour objectifs:

Objectif Général: Favoriser l'émergence d'une société civile légitime, indépendante, crédible et capable de contribuer au développement social, à la croissance économique inclusive en République du Congo. Ainsi, poursuivre la structuration de la société civile congolaise pour la bonne gouvernance s'avère pertinent pour une bonne gouvernance en République du Congo.

Objectif spécifique: Renforcer les capacités des OSC nationales et locales ciblées à mieux structurer, afin qu'elles soient fortes efficaces, cordonnent et mènent les actions de suivi et de plaidoyer envers les pouvoirs publics et contribuent au développement social, à la croissance économique inclusive qui répond aux besoins des populations les plus vulnérables en République du Congo.

Au cours de ce projet, quarante (40) OSC, quatre (4) plateformes et 10 groupements des jeunes ont été appuyés durant les quarante-deux (42) mois de mise en œuvre dans les cinq (5) localités couvertes. C'est dans ce cadre que la coordination du projet compte recruter un consultant qui sera chargé de réaliser l'évaluation finale des activités du projet.

II. Objectifs de l'évaluation:

2.1.1. Objectif Général:
Apprécier le niveau d'atteinte des objectifs assignés au projet en termes de renforcement des capacités Institutionnelle et opérationnelle des Organisations de la société civiles ciblées.

2.1.2. Objectifs spécifiques:
• Apprécier le niveau d'atteinte des objectifs par rapport au document du projet;
• Evaluer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité du projet et de ses activités;
• Identifier les faiblesses et les contraintes dans la mise en œuvre des activités du projet;
• Identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être répliquées ou documentées.

III. Lieux de l'évaluation:
Elle se déroulera dans les cinq localités où les activités du projet ont été mises en œuvre qui sont Brazzaville, Pointe Noire, Dolisie, Djambala et Ouesso

IV. Prestation demandée:
4.1. Le bilan consolidé comprendra:
• Une description des actions réalisées, du niveau d'exécution financière, du fonctionnement de la gouvernance du projet. Une explication des écarts éventuels par rapport aux prévisions attendues.
4.2. La reconstitution effective de la logique de mise en œuvre du projetQuestions Evaluatives:
L'évaluateur devrait répondre aux questions évaluatives suivantes:

Impact:
• Quels changements que le projet a-t-il apporté?

Pertinence:
• Le projet a-t-il été pertinent au regard des besoins identifiés?
• Les objectifs du projet étaient-ils adaptés aux besoins?
Cohérence:
• Dans quelles mesures le projet a été cohérent et complémentaire avec d'autres initiatives similaires financées par l'UE ou d'autres bailleurs?

Efficacité:
• Dans quelles mesures les objectifs du projet ont- ils été atteints?
• Les activités ont- elles permis d'atteindre les résultats escomptés?

Efficience:
• Les résultats du projet sont-ils à la mesure des sommes dépensées?

Durabilité:
• Les effets du projet sont-ils susceptibles de durer longtemps après sa fin?

V. Pilotage de l'évaluation:
Le conseil de concertation des ONG de développement (CCOD), organisation commanditaire, est l'interlocuteur privilégié du consultant pour l'organisation, la réalisation et gestion administrative de sa mission.

VI. Livrables
Le consultant présentera une note de cadrage de la mission qui sera validée par le commanditaire.
Pour préparer la note de cadrage, une première réunion avec le CCOD sera organisée avec le consultant. Lors de cette réunion, la documentation disponible et les contacts identifiés pour les entretiens avec les parties prenantes seront communiqués au consultant.
Un rapport provisoire sera présenté au commanditaire (30 pages maximum hors annexe).
Un rapport final de l'évaluation sera présenté (40 pages maximum hors annexes).

VII. Durée de l'évaluation
La durée de la mission est de trente (30) jours calendaires.

VIII. Profil du consultant:
Le consultant expert en évaluation des projets /programmes doit avoir:
• Un diplôme supérieur (bac+4) ou équivalent en science sociale ou développement sociale;
• Une expertise avérée d'au moins 5 ans dans la gestion des projets/programmes;
• Une expertise avérée d'avoir évalué au moins cinq (5) projets/programmes financés par l'Union Européenne au Congo et dans la sous-région Afrique centrale;
• Une grande expérience sur le genre d'au moins 5 ans;

IX. Composition du dossier
Le dossier de candidature devra comprendre:
• CV très explicite dans le domaine;
• Lettre de motivation adressée au Coordonnateur du PRECAP-CCOD;
• Copies du diplôme;
• Propositions technique et financière.

X. Soumission des offres:
Le consultant fera une proposition technique et une proposition financière en deux enveloppes distinctes.

10.1. La proposition technique comprendra:
• Une lettre de motivation
• Une note de méthodologie de mise en œuvre;
• Un CV détaillé;
• Une photocopie de chaque diplôme.

10.2. La proposition financière contiendra:
• Le coût des honoraires;
• Un devis estimatif des missions de terrain.

10.3. Remise des offres:
Les offres seront déposées dans une enveloppe fermée qui contiendra (une enveloppe de l'offre technique et une enveloppe de l'offre financière), à l'adresse suivante:

Monsieur le coordonnateur du projet PRECAP-CCOD au siège du CCOD, Rue Ngali Pascal n° 47, quartier SIC Makélékélé, tel: 06 931 09 51 / 05 346 45 15-Email: ccodorg@yahoo.fr, au plus tard le lundi 23 juin 2025 à 15h30mn.

Brazzaville, le 10 juin 2025

La coordination du projet

APRÈS LA PLUIE DU 14 JUIN 2025

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma est allée sur le terrain

Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, ne se limite pas à de simples discours sur la solidarité et l'action humanitaire. Elle a été active sur le terrain. Le 15 juin 2025, une aide comprenant des vivres et non-vivres a été distribuée aux victimes de la pluie du 14 juin, qui a causé sept décès, des blessés, des dégâts matériels importants et des déplacés à Talangaï et dans d'autres arrondissements de Brazzaville.

L'assistance des victimes à l'hôpital de Talangaï

Cette aide d'urgence, fournie par le Gouvernement, vise à soulager les souffrances des populations gravement touchées par cette catastrophe. Un bénéficiaire a déclaré: *«Depuis des années, nous n'avons jamais connu une telle pluie en juin, probablement en raison des changements climatiques. Nous sommes contents de recevoir cette assistance du Gouvernement. Merci».*

Frédéric Privat Ndéké, l'administrateur-maire de Talangaï, a indiqué que les statistiques se poursuivent dans les 12 quartiers affectés. *«Nous réfléchissons au sein du comité de crise pour trouver des solutions adaptées, notamment pour reloger ceux qui ont perdu leurs maisons»*, a-t-il précisé.

«Nous nous sommes mobilisés. En voyant nos concitoyens dans cette situation, nous ne pouvons pas rester inactifs. Aujourd'hui, nous remettons ces premiers kits aux bénéficiaires», a déclaré la ministre, qui a demandé, au nom du Président de la République, aux compatriotes d'accepter cette aide, précisant que les obsèques des sept victimes seront prises en charge par le Gouvernement. D'autres formes d'assistance seront également envisagées pour aider les populations les plus touchées.

Il est à rappeler que Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma a visité, le 14 juin, les familles sinistrées et a présidé une réunion d'urgence à la mairie de Talangaï, en présence du préfet de Brazzaville, Gilbert Mouanda-Mouanda, du deuxième vice-maire de Brazzaville, des administrateurs-maires, ainsi que des représentants du ministère de l'Intérieur et de l'action humanitaire.

La remise des kits aux familles sinistrées

Cette pluie a causé la mort de six personnes à Talangaï et a entraîné l'inondation et l'ensablement de plusieurs maisons. À Mfilou, treize quartiers sont touchés par l'ensablement, les inondations et l'érosion, affectant 35 parcelles et 299 personnes au quartier Ngambio. À Poto-Poto, un immeuble de quatre étages en état d'effondrement a été signalé, délogeant 30 ménages. La décision de démolir l'immeuble a été prise pour assurer la sécurité du voisinage.

Dans d'autres arrondissements, les infrastructures routières et scolaires sont menacées par l'érosion. L'ampleur des dégâts causés par cette pluie s'explique par le manque d'assainissement, la fragilité du sol, une urbanisation mal maîtrisée, et le rétrécissement des lits des cours d'eau Kélékélé et Tsiémé.

Le 16 juin, le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, accompagné de quelques membres du Gouvernement, ont visité les quartiers touchés par cette catastrophe.

Comme prévu, la ministre a rencontré le 17 juin les parents des victimes de cette tragédie, tandis que les opérations d'assistance humanitaire pour les familles touchées se poursuivaient. Elle leur a présenté les condoléances et la solidarité de la République. *«Personne ne s'attend à la pluie, elle arrive sans prévenir, et la dernière a causé de nombreux dégâts. Malgré les difficultés que traverse le pays, le Président de la République a ordonné au Gouvernement de prendre en charge cette situation. Nous allons mettre à votre disposition les ressources que l'État a pu mobiliser pour vous permettre d'enterrer ceux qui nous ont quittés»*, a-t-elle déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

C'est nous, vraiment ?

C'est une véritable gueule de bois qui se saisit désormais du Congolais au lever. La sinistrose est à la dimension du sentiment d'échec que nous renvoie l'action de notre pays en beaucoup de domaines. En interne comme en externe. Quel que soit l'habillage que nous lui assurerons, nous sommes bien le pays qui fait désormais partie des 7 Etats africains à qui M. Donald Trump a décidé d'appliquer le travel ban. L'interdiction d'entrée sur le territoire américain. *«Nous ?»,* s'indigne un citoyen ; *«et qu'avons-nous encore fait au Bon Dieu pour mériter cette autre punition infamante ?».* Il faut bien croire que nous avons fait quelque chose, quelque part, pour être placés sur le ban des relations avec les Etats-Unis d'Amérique : *«Si ce n'est toi, c'est donc ton frère»*, disait la fable.

Oui, c'est bien nous, de la République du Congo. Pas le Congo jumeau d'en face comme, un temps, nous l'avons supposé (ou espéré ?), mais bien nous qui sommes devenus tellement habitués des bas de classement que nous en sommes devenus naturellement blasés. Rien ne nous étonne plus. Nous sommes tel l'élève qui se sait incapable de prouesses mais qui s'échine à aller quand-même contrôler l'affichage des admis. On regarde deux fois plutôt qu'une pour bien se convaincre que notre incapacité, nos approximations, nos tricheries habituelles ont fini par être démasquées. Pas même la consolation de se dire qu'autour de nous, quelqu'un a fait pire !

Le FMI examine-t-il les performances de notre économie? Nous ne sommes pas (plus) parmi les pays qui sortent des rangs avec une mention d'excellence. La FIFA décide-t-elle de suspendre une sélection nationale de football ? C'est sur nous que tombe une mesure aussi rare qu'exceptionnelle ! Le marché intérieur de la CEMAC se plaint-il d'approximations qui ne facilitent plus la vie communautaire? C'est le Congo qui est indexé. Dette trop lourde; défauts de payement ; regrès scolaires spectaculaires ; chiffres d'une économie globale à la traîne : nous sommes pointés du doigt pour les cas indulgents, sinon on ne nous accueillerait plus chez aucun boutiquier du quartier…

A l'approche de l'élection cruciale à venir en 2026, les assurances que le vote sera transparent, libre, démocratique et inclusif sonnent chez les habitués comme un air de déjà entendu. Depuis quand, murmure-t-on sous les chaumières, le Congolais a-t-il jamais appris à faire les choses en bien qui lui vaudraient les acclamations de la communauté ? C'est pourquoi plus le curseur monte et plus le citoyen hausse les épaules. «Combien de milliards, dites-vous, ont été siphonnés au Trésor public ? A la poste ? A la compagnie X-Oil ? Ce serait miracle que de trouver un Congolais soutenant que les blasés n'ont aucune raison de l'être. Ou que les fois où nous n'avons pas pu bien faire à l'hôpital, à l'université ou ailleurs, c'était de la pure malchance. Blasés à l'extrême, comme si nous assistions au naufrage d'un bateau qui n'aurait rien à avoir avec nous.

Albert S. MIANZOUKOUTA

VIE DES PARTIS

Dave Mafoula est allé réveiller ses militants de Mfilou

Le président des «Souverainistes», Dave Mafoula, est allé tenir une rencontre de «Concertation stratégique» dimanche à Mfilou (Arr. 7). Devant une foule acquise à sa cause, M. Mafoula a dressé un tableau sans concession du Congo, estimant que ses dirigeants ont échoué dans la tâche du relèvement du pays.

Dave Mafoula

«Nous sommes des démocrates. Nous devons sanctionner la classe politique qui a conduit le pays à cette étape». Pour lui, la bataille du développement appelle *«les véritables patriotes».* Il a dénoncé «*l'échec dans l'assurance aux citoyens d'un véritable système scolaire; de promesses tenues».* Avec des patriotes au pouvoir, ce pays va changer. Il n'est même pas vrai que nous manquions d'argent, sinon comment expliquer qu'un ministre puisse posséder 4 ou 5 villas. C'est la vision qui manque aux dirigeants du pays ainsi que des leaders honnêtes. Des patriotes au pouvoir ne permettraient pas que le vol soit valorisé et que l'indiscipline règne.

Sa harangue en lingala n'a laissé aucun aspect de la vie politique et sociale de côté. *«Même la jeunesse,* a-t-il affirmé, *finit par fuir le pays par manque de perspective. Je vous demande d'œuvrer pour le Congo et les Congolais de demain. Levons-nous pour reprendre notre destin en main».* Dave Mafoula semble visiblement désireux que la jeunesse ne reste pas spectatrice de son développement. Il a demandé à la foule d'environ 200 personnes de respecter les règles et les lois, de ne pas céder à la tentation du désordre. Il a engagé un travail original : que chaque militant *«en conscientise 50 autres dans les comités de soutien».*

Et lorsque le moment du vote sera venu, il demande que les votants usent de leur *«droit de sanctionner»* les politiques véreux. *«Que le Congo soit libre. Que notre pays retrouve la voie de son développement, parce que c'est la voie d'avenir de nos enfants».*

C'est la deuxième fois que le leader des Souverainistes, connu pour son franc-parler, tient ce type de rencontres citoyennes. A moins d'un an des élections générales, il estime que les Congolais doivent se réveiller pour prendre leur destin à bras-le corps. Il a décidé de sillonner le Congo avec son *«Mbongui citoyen»* sensé appeler les citoyens autour de la case à palabre comme dans la tradition.

A.S.M.

CONGO-CHINE

Léon Alfred Opimbat et Chen Xiangqun réaffirment l'excellence des relations parlementaires

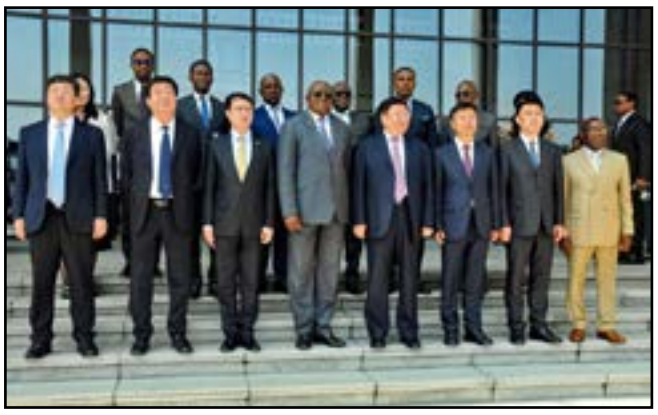

Pour la postérité

Lors de sa visite à Brazzaville, le vice-président du comité permanent de l'Assemblée populaire provinciale de Liaoning (Chine), Chen Xiangqun, a rencontré le premier vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat, le 16 juin 2025. Cette rencontre vise à renforcer la coopération entre les deux institutions parlementaires et à consolider les relations sino-congolaises.

Chen Xiangqun était accompagné de Qui Jianming, chargé d'affaires a.i. de l'ambassade de Chine au Congo, ainsi que d'une délégation de six membres.

«Votre présence parmi nous témoigne de l'amitié et de la fraternité solides entre nos deux pays et nos peuples, relations établies depuis 1964», a souligné Léon Alfred Opimbat.

Il a mis en avant l'excellence de ces relations, caractérisées par un soutien mutuel dans les organisations internationales, notamment grâce à la convergence des visions des Présidents Xi Jinping et Denis Sassou-Nguesso, qui co-président

(Suite en page 5)

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

L'abbé Christian Boris KATOUDI, curé de la paroisse Saint Jean XXIII de Louingui, a la profonde douleur d'annoncer le décès de sa mère, la nommée ***KATOUDI née Christine MBANZOULOU***, ancienne secrétaire particulière à la Direction générale des Impôts et des domaines retraitée, membre de la fraternité Sainte-Famille de la paroisse Ndunzia-Mpungu et zélatrice diocésaine de la Confrérie Cardinal Emile Biayenda de l'archidiocèse de Pointe-Noire.

Hommage à notre patriarche bien-aimée: Madeleine BADIENGUISSA (1931-2025)

La grande famille MIKAMBALA du district de Kimongo, Thérèse Kitabou (Ditété), Bernard Mvoutou-Mbila (Makus), Alphonsine Mboumba-Pandzou (Angèle), Célestin Pandzou (Kezer), Joseph Mboungou-Mbila (Kobus), les parents, amis et connaissances te pleurent infiniment.
Tes bienfaits resteront à jamais gravés dans nos cœurs.

Regrets éternels!

Etude de Maitre Salomon LOUBOULA
Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants
Place de la Fontaine (Ex-Camp 15 Août)
B.P. : 2927, Brazzaville, République du Congo Tél : (+242) 06 677 89 61.
Email : salomonlouboula@gmail.com

ANNONCE LEGALE.

CONNEXION SERVICES CONGO S.A.R.L.U
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.000.000 FCFA.
Siège social : Avenue Marcel OKONGO, en face du Parc Public d'Oyo, Bâtiment La SIAT, Département de la Cuvette Ouest.
REPUBLIQUE DU CONGO.
RCCM OYO N° RCCM CG-OYO-05-2025-B-09.

CONSTITUTION.

Par acte notarié du 5 Février 2025 reçu en l'Etude de Maitre Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, dument enregistré à Brazzaville, le 09 Avril 2025 sous F0 065/21 NO1965, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :
Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- La commercialisation des contenus de télévision (canal plus) ;
- La commercialisation en gros et au détail des recharges téléphoniques, recharges satellitaires, mobile Banking ;
- La commercialisation d'appareils, accessoires et consommables électriques et informatiques ;
- La commercialisation des fournitures de bureau ;
- Les photocopies, impressions et la reproduction sur tous supports ;
- La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;

Et, plus généralement, toutes opérations économiques, industrielles, financières, civiles, mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet visé ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.
-Siège social : Le siège social de la société est fixé à Oyo (Congo), Avenue Marcel OKONGO, en face du Parc Public, Bâtiment La SIAT, Oyo, République du Congo
- Durée: La société CONNEXION SERVICES CONGO est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.
- Capital : Le capital social est fixé à 1.000.000 FCFA correspondant à 100 parts sociales de 10.000 FCFA ;
- Déclaration notariée de souscription et de versement: Aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maitre Salomon LOUBOULA, le 05 Février 2025 et enregistrée à Brazzaville, EDT Plaine, le 09 Avril 2025 **sous F0065/22 N°1966**, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont été intégralement libérées ;
- Gérance: Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, du 05 Février 2025, l'associé unique a décidé de nommer, pour la première fois, pour une durée indéterminée :
- Monsieur **NGOM Babacar Diao,** de nationalité Sénégalaise, demeurant à Brazzaville, né à GUEDIAWAYE (SENEGAL), le 29 Janvier 1982, titulaire d'un Passeport Sénégalais délivré au Sénégal, le 09 Décembre 2022 sous le **numéro A03189217,** en qualité de Gérant de la société **CONNXION SERVICES CONGO** ;
- Dépôt légal a été entrepris le 12 Avril 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville ;
- Immatriculation: La société CONNEXION SERVICES CONGO est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro **RCCM CG-OYO-05-2025-B-09.**

Pour annonce légale
Le Notaire
Maitre Salomon LOUBOULA.

CATHOLIC RELIEF SERVICES – ACTED CONGO

CRS au Forum de la Société Civile: «Une société civile en mouvement, au service d'un Congo zéro exclusion, carbone et pauvreté».

Du 17 au 20 juin 2025, Catholic Relief Services (CRS) a pris une part active à la 3e édition du Forum de la Société Civile organisé à Brazzaville, dans le cadre du projet financé par l'Union Européenne *«Soutenir le rôle de la société civile au Congo en tant qu'acteur du développement durable»*, mis en œuvre par ACTED, en consortium avec l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) et Convergences.

Cérémonie officielle d'ouverture du forum, sous le patronnage de son Excellence Madame l'Ambassadrice de la France au Congo/ vue partielle de l'audience.

Dès la cérémonie d'ouverture, CRS a marqué sa présence par un stand coanimé avec Caritas Congo au mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, qui a permis aux visiteurs de découvrir les missions et les interventions de ces deux organisations sœurs en République du Congo. Le stand a été un lieu d'échange privilégié, de partage et de découverte non seulement avec les visiteurs, mais aussi entre partenaires sur diverses thématiques.
Le mercredi 18 juin, toujours au mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, CRS a pris part à la table ronde sur la santé aux côtés du Réseau National des Associations des Positifs du Congo (RENAPC), l'association Marcher Courir Pour La Cause (MCPLC). Sous le thème *«Le renforcement des politiques de santé: mieux impliquer les communautés et engager les décideurs»*, CRS, accompagné de ses partenaires de mise en œuvre du projet GC7 comme la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans la santé (POSCO) et un Relais Communautaire en Santé (RECO), a mis en avant son engagement dans le développement de la santé communautaire au Congo. L'intervention a souligné l'importance de mobiliser les acteurs communautaires pour bâtir un système de santé plus résilient, équitable et humain. Le message principal: Investir dans la santé communautaire, c'est renforcer durablement les systèmes de santé.

Son Excellence Mme L'Ambassadrice de France au Congo (à droite) avec la Directrice des Programmes de CRS Congo (à droite après la visite du stand de CRS et Caritas Congo.

Le jeudi 19 juin, au sein de l'Institut Français du Congo, CRS a également pris part à la session sur l'Eau et l'Assainissement, en compagnie du GRET Congo, de ses partenaires de la société civile, du Ministère de l'Assainissement et de Caritas Congo. Le thème abordé: *«L'accès à l'eau potable et à un environnement sain pour toutes et tous – Gestion des déchets»* a permis de rappeler l'importance d'une implication concertée des acteurs pour améliorer l'assainissement urbain au Congo-Brazzaville. CRS aux côtés de Caritas Congo a présenté ses activités sur l'assainissement en Eau et Hygiène en milieu scolaire, dans le cadre du projet Programme international McGovern-Dole de vivres pour l'éducation et la nutrition de l'enfan_USDA McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition Program; l'implication de Caritas en tant qu'organisation de la Société Civile dans la mise en œuvre des activités de l'assainissement en milieu scolaire dans la communauté, enfin, le lien de CRS dans la collaboration avec le Gouvernement, les Organisation de la Société Civile et la Communautés.

Son Excellence, le Chef adjoint de Délégation de l'Union Européene au Congo, visitant le stant de CRS et Caritas Congo.

En participant activement à ce forum, CRS a réaffirmé son engagement aux côtés des communautés congolaises, tout en valorisant le rôle stratégique de la société civile dans la mise en œuvre de solutions durables, inclusives et résilientes.

L'équipe de rédaction de CRS.

SIXIEME SESSION ORDINAIRE ADMINISTRATIVE DU SENAT

«Agissons en arrimant nos faits et gestes aux évolutions de l'environnement», affirme Pierre Ngolo

Le 2 juin 2025, le Sénat a procédé à l'ouverture de sa sixième session ordinaire administrative de la 4ème législature. Les travaux ont été présidés par Pierre Ngolo, son président. Voici, son discours d'ouverture en intégralité.

Monsieur le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement;
Vénérables sénateurs et chers collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs.

La règle ou la loi est faite pour être respectée, pour être appliquée à l'effet de codifier les comportements en société et de créer les conditions d'un développement garantissant aux citoyens une existence paisible dans le bien-être.
Nous respectons la loi. Nous nous employons à sa stricte application. Ainsi, conformément à la Constitution du 25 octobre 2015, ce 02 juin s'ouvre la session ordinaire, la 6ème administrative de la 4ème législature du Sénat.
Le contexte tel qu'il se présente, tel que nous l'appréhendons est bien préoccupant et incite à la médiation, au sérieux. Au niveau international, les données quotidiennement reçues via les différents canaux d'informations en disent long sur le degré de précarité de la sécurité et de la paix. Les conflits armés, qui ébranlent les équilibres géopolitiques, suscitent, en chacun de nous, des interrogations génératrices du scepticisme grandissant quant à l'avenir de l'humanité. L'écho des canons grondant en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique frappe continument les murs de notre conscience collective et ronge sérieusement les fondements de la quiétude en société. Où est la justice internationale devant l'ex croissance des crimes et massacres?
Et sur un autre front, plus silencieux mais tout aussi redoutable, parallèlement aux ravages de la guerre, la nature, elle, s'étouffe, brûle ou se noie. Les forêts et les savanes partent en cendres. Les pluies s'abattent avec fureur. Les terres se fissurent ou coulent.
Pour tout dire, le climat s'emballe et dérègle. Il n'y a plus de saison stable, plus de prévisibilité sûre. Et pourtant, nous continuons, souvent, à agir comme si tout allait bien ! Soyons les hommes de notre temps. Agissons en arrimant nos faits et gestes aux évolutions de l'environnement.
Si comme le dit un proverbe, «la terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants», nous devons donc nous poser, avec sérieux et responsabilité, la question de savoir que laisserons-nous à nos enfants? Un monde mutilé ou un monde réparé et entretenu? Empruntons à Banki-moon, ancien secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) la réponse que voici: *«Il n'y a pas de plan B, parce qu'il n'y a pas de planète B»*. Le souci pour notre avenir nous impose d'être les protecteurs de notre planète.

Monsieur le ministre d'Etat ;
Vénérables sénateurs et chers collègues;
Très chers collaborateurs ;
Mesdames, Messieurs.
A l'échelle nationale, avec assurance, le Congo chemine vers la consolidation de la démocratie voulue et exigée par notre peuple comme voie d'accès à la liberté, à la justice sociale et au bien-être dans la sécurité et la paix.
Dans ce processus pourtant irréversible, le quotidien actuel des citoyens devient un sujet de profondes préoccupations qui nous interpelle. Il nous incombe donc, gestionnaires de la cité à différents niveaux, de prendre la juste mesure de la situation afin de mettre toutes nos réflexions et toutes nos énergies dans la recherche des solutions, les vraies, à toute hypothèque de la quiétude sociale.

Pierre Ngolo

Chassons définitivement l'angoisse et la psychose pour installer solidement l'espoir, la confiance et la joie. C'est incontestablement l'orientation que dégage pour nous le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO quand le 28 novembre 2023, dans son message sur l'état de la Nation, il déclare: *«Notre nation est en pleine construction, au rythme, d'une République solidaire, à l'écoute de ses citoyens, une République qui veille sur les intérêts du peuple et reste attentive aux attentes des populations, malgré parfois la dureté des temps et les chocs générales ou imposés de l'extérieur».*
Et à l'occasion du message à la Nation à la faveur de la commémoration du 15 août 2024, s'inspirant de la pensée d'Antoine de Saint-Exupéry, le Chef de l'Etat martèle: *«Être homme, c'est précisément être responsable. Nous sommes, tous responsables de tous».*
Par ces propos, le Président de la République exhorte les uns et les autres à l'effort soutenu pour porter le pays au développement, entendu que personne ne devrait se sentir exonéré en cas de naufrage du Congo, notre bien le plus précieux.

Vénérables sénateurs et chers collègues;

Nous savons ce qu'est notre champ de compétences clairement défini par la Constitution? De même, nous avons à cœur ce que sont les problèmes de la société et les attentes de la population. Assumons effectivement notre part de responsabilité en nous mettant au travail avec la détermination que dicte la conjoncture, c'est-à-dire sans complaisance, sans frilosité sans excès de zèle mais dans la rigueur et la discipline, notre seule préoccupation étant le meilleur service à rendre à la République à travers la restauration absolue de l'autorité de l'Etat.
Ne nous méprenons pas. L'accès à la prospérité et au bien-être, aspiration inaliénable de tout peuple, passe nécessairement par la lutte efficace et sans répit contre les antivaleurs. Le regard avisé du parlementaire est ici un stimulant décisif à l'action de moralisation de notre environnement social.

Monsieur le ministre d'Etat;
Vénérables sénateurs et chers collègues;
Très chers collaborateurs;
Mesdames, Messieurs.

Nous revenons, à partir d'aujourd'hui, à l'hémicycle après une intersession marquée par une intense activité surtout dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Au compte de ce registre, il convient de noter que notre ville capitale à accueilli deux importantes rencontres qui ont mis en évidence les capacités d'organisation du Parlement congolais. Il s'agit: premièrement la 16ème Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections Région-Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Par Assemblée ici on entend les chambres parlementaires, non réductives aux assemblées nationales, mais représentant Assemblées nationales, Sénats ou organes équivalents de chaque pays. Ceci dit, le rendez-vous de Brazzaville a été un grand succès tant du point de la mobilisation, de l'organisation, que de la profondeur des débats.
C'est l'occasion, pour nous, de dire bravo à nos hôtes pour l'honneur fait au Congo et de féliciter et remercier tous ceux des Congolais qui ont contribué à la réussite de cet événement.
Grand merci à Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat dont le soutien a été d'un apport déterminant à la bonne tenue des assises de Brazzaville.
La 16ème Conférence a permis à l'Association des Sénats d'Afrique et des Conseils Equivalents, nouvellement née à Yamoussoukro en Côte d'Ivoire le 11 octobre 2024, de tenir sa première réunion qui a lancé les préparatifs de la prochaine assemblée générale.
Deuxièmement, l'atelier de formation multisectorielle sur l'agriculture sensible à la nutrition et le droit à l'alimentation en Afrique centrale. Il a été mis en avant la dynamique impulsée par le Réseau des Alliances parlementaires pour la sécurité alimentaire et la nutrition qui continue de renforcer le rôle des parlements dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les irrégularités d'accès aux ressources alimentaires.
La gratitude du Parlement congolais à la FAO et les sincères félicitations aux formateurs, aux équipes d'organisation et à tous les participants ont été vivement exprimées.
Du 28 au 29 avril 2025 la deuxième secrétaire, la vénérable Elisabeth Mapaha a représenté le vénérable Pierre Ngolo, président du Sénat au 3ème forum du dialogue parlementaire Sud-Sud qui s'est tenu à Rabat au Maroc. Placé sous le haut patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, cet événement international a rassemblé des parlementaires venus d'une soixantaine de pays, membres de l'Association des Sénats, Shoora et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe, ainsi que les délégués issus des Unions parlementaires régionales et continentales d'Amérique Latine, des Caraïbes et d'Asie.
L'agenda international prévoit un programme dense pendant les 70 jours de notre session. Nous avons à réfléchir sur comment faire toujours entendre au mieux la voix du Congo sur l'arène internationale.

Monsieur le ministre d'Etat ;
Vénérables sénateurs et chers collègues;
Mesdames, Messieurs.

La passe difficile que traverse, de nos jours, notre pays impacte négativement la vie des Conseils départementaux et municipaux, fondements de notre existence. A ces niveaux, à mesure du passage du temps, s'érodent la confiance et l'espoir pendant que s'accentuent l'amertume et le découragement. Notre comprenons la douleur des élus locaux comme nous sommes solidaires des peines qui les étreignent.
Dans pareil cas, baisser les bras équivaut à prendre l'option du suicide. C'est pourquoi nous devons tous puiser, dans la présente conjoncture de vives tensions, l'énergie qui galvanise notre engagement à l'action, pour avoir toujours la tête hors de l'eau.
Il nous faut bien intérioriser que c'est à la capacité à tenir devant les épreuves de la vie que s'évaluent la force et la grandeur de l'homme. Armons-nous permanemment de courage, de conviction et de lucidité.

Vénérables sénateurs et chers collègues;
Très chers collaborateurs.

En vous conviant au travail, au travail bien fait, je relève que la période actuelle dont nous avons, avec force, souligné la singularité au tout début de notre propos, période nous menant vers l'élection présidentielle, doit être celle du débat démocratique. Elle ne se prête point aux dérapages incontrôlés à l'origine des frictions déplorables en société. Dans cette phase d'engagement total de la responsabilité de tous, nous devons penser construction et non destruction. Que les débats, les projections et les combats se fassent dans la considération, l'honneur et non dans le mépris, le dénigrement et l'humiliation.
Bon travail à tous
Je déclare ouverts les travaux de la 6ème session ordinaire administrative du Sénat, 4ème législature.

Vive le Sénat !
Vive la démocratie !
Vivre la République !
Je vous remercie !

(Suite de la page 3)

le Forum sur la coopération sino-africaine pour la période 2024-2025.
«La coopération sino-congolaise repose sur plusieurs accords économiques et techniques, signés le 2 octobre 1964 à Beijing, ainsi que sur l'accord établissant la grande commission mixte signé le 27 mai 1982», a précisé le vice-président de l'Assemblée nationale, ajoutant que les résultats de cette coopération sont si évidents qu'*«il est impossible de ne pas s'en féliciter. Le siège du Parlement congolais en est une preuve tangible».*
En ce qui concerne la coopération parlementaire entre l'Assemblée nationale de la République populaire de Chine et le Parlement de la République du Congo, Léon Alfred Opimbat a affirmé qu'elle est fructueuse. *«Cela se manifeste par la participation des parlementaires congolais et des fonctionnaires à l'atelier de renforcement des capacités sur la gouvernance publique, qui s'est tenu en Chine du 6 au 15 janvier 2025».*
Il convient de noter que Chen Xiangqun est arrivé à Brazzaville le 15 juin dernier par l'aéroport international Maya-Maya, où il a été accueilli par Léon Alfred Opimbat, vice-président de l'Assemblée nationale.

Cyr Armel YBBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

OMS Afro : le siège, à Brazzaville, sera-t-il délocalisé?

Depuis quelques semaines, il se murmure le déplacement du siège Afrique de l'Organisation mondiale de la santé, de Brazzaville à une autre capitale africaine. Il faut dire que les partisans du déplacement de ce siège ont trouvé en certains mouvements supposés du personnel, constatés à Sangolo, des arguments pour lancer cette information non confirmée de sources officielles. Ces rumeurs de délocalisation du siège OMS Afro sont devenues récurrentes ces dernières années. Surtout les années précédant l'élection présidentielle au Congo, où on fantasme sur d'éventuels troubles politiques.

Après la pluie, le malheur: au moins 7 morts et des dégâts considérables !

Après la pluie, le beau temps, dit l'adage, mais les populations des arrondissement 6 Talangaï et 7 Mfilou, à Brazzaville, n'ont eu que leurs larmes pour pleurer après la pluie torrentielle tombée en pleine saison sèche sur la capitale, samedi 14 juin 2025. Dans ces deux quartiers, elle a laissé derrière elle un lourd tribut, mêlant dégâts matériels et tragédie humaine. On a enregistré, provisoirement, sept morts, dont 6 à Talangaï et un bébé à Mfilou. Une femme a perdu son fils de 25 ans qu'elle avait appelé pour qu'il vienne la sauver. Il lui a fallu beaucoup de force et de courage pour raconter sa détresse. Le drame s'est produit au quartier Dragage. Dans leur désarroi, les habitants ont le regard tourné vers les pouvoirs publics. Cela fait plus de trois décennies que leurs quartiers sont menacés sans que les autorités ne s'attaquent véritablement à ce problème. Ils en ont assez d'en pâtir.

Alerte climatique en pleine saison sèche

Alors que le mois de juin marque traditionnellement le début de la saison sèche, des pluies torrentielles ont frappé les deux capitales voisines d'Afrique centrale, Brazzaville et Kinshasa, provoquant inondations, ensablement, embouteillages et colère populaire. Un nouvel épisode alarmant qui met en cause autant le dérèglement climatique que les défaillances urbaines. Les habitants des deux villes, surpris par les trombes d'eau, se sont réveillés les pieds dans l'eau. Un phénomène particulièrement inquiétant, en cette période censée annoncer la saison sèche. Ces intempéries, rares pour la saison, sont, selon des spécialistes, une conséquence directe du réchauffement climatique et de la montée des eaux, qui réduisent la capacité du sol à absorber les fortes précipitations. *«Les bouleversements climatiques rendent les repères saisonniers de plus en plus aléatoires. Les pluies deviennent non seulement plus imprévisibles, mais aussi plus intenses»*, affirme un météorologue.

Des quartiers entiers totalement submergés par les eaux

La pluie torrentielle du samedi 14 juin 2025 dans la capitale congolaise a profondément marqué les esprits par les dégâts matériels qu'elle a causés, particulièrement dans plusieurs quartiers qui ont été submergés. Sur l'Avenue de l'Union africaine, entre les arrêts Capitaine et la Ferme (tronçon Mazala-Nkombo), ainsi que sur l'avenue de la Tsiémé, près du pont situé à proximité des sapeurs-pompiers, la circulation a été fortement perturbée. La rivière Tsiémé, sortie de son lit, a littéralement envahi la chaussée, ralentissant les véhicules et bloquant les piétons. L'ouvrage aménagé de Madoukou-Tsekelé, débordé, n'a pu contenir les eaux pluviales, et les riverains ont été surpris de constater que les eaux submergeaient leurs maisons. Au quartier Devala, au bord du viaduc Talangaï-Kintélé, l'eau a envahi les habitations sans possibilité parfois de sauver quoi que ce soit. A Makabandilou, la route s'est transformée en cours d'eau impétueux. Des infrastructures ont été endommagées et des biens détruits. Certains habitants ont improvisé des passerelles de fortune, tandis que d'autres proposaient de porter au dos des passants, moyennant quelques pièces ou les transportaient en moto pour traverser les eaux en furie.

A qui la faute?

Les victimes de ces pluies ont accusé les autorités municipales de ne rien faire pour leur éviter un grand traumatisme. *«Où est la mairie pour curer la rivière Tsiémé ?»*, s'est indigné un habitant. Au rond-point de Mikalou, par exemple, les eaux ont charrié du sable sur la chaussée, provoquant d'importants embouteillages. Là encore, l'inaction en matière d'entretien urbain est pointée du doigt. Les populations réclament des réponses concrètes. *«La prévention ne peut plus être reléguée au second plan. L'entretien des canalisations, le contrôle de l'urbanisation et l'aménagement des zones à risque doivent devenir des priorités»*. Certaines autorités municipales estiment que les premiers responsables de cette catastrophe sont, d'abord, les populations elles-mêmes. La plupart des Brazzavillois, pointent-ils, *«profitent du moindre espace pour construire leurs habitations, même dans les endroits les moins sûrs : terrain marécageux, au bord des ruisseaux et du fleuve Congo. Avec la seule bénédiction des propriétaires fonciers».*

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le 05 Juillet 2025 à 9 heures précises du matin, par devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, statuant en matière civile dans la salle d'audience du Palais de justice de ladite ville sis en face du Consulat Général de France, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble appartenant à la succession **MBOUKOU DIMOUENI Françoise, représentée par BILENDO Amédée.**

A la requête de Maîtres **SATH COMPACT et Jean Bruno MPOUKOU**, de nationalité congolaise, Huissiers de Justice, mariés, père d'enfants, domiciliées respectivement en leurs études sises au n°223, boulevard du 15 Août 1963, dans l'enceinte Saint Pierre, immeuble presbytère 2eme étage arrondissement Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire et au **37, Raymond PAILLET, quartier CHIC TCHITCHELLE,** marché central arrondissement N° I Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire.

-Et en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement civil, rôle n °133 répertoire n° 96, délivrée par la deuxième chambre civile du tribunal de grande instance de Pointe-Noire le 22 Juin 2016.

-D'un commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de **Maître Clotaire INKIRA**, Huissier de Justice, près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, B.P.: 5243; téléphone 05.553.19.04/06.653.44.38 en date du 05 Mai 2002.

-Du jugement, rôle civile **n°840, répertoire n°88 du 02 Avril 2022.**
-De l'arrêt rôle civil **n°412, répertoire 110 du 26 Décembre 2024.**

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à la succession **MBOUKOU DIMOUENI Françoise, représentée par BILENDO Amédée**, de nationalité congolaise, domicilié au quartier OCH Baguette d'or, en face du Stade EPB à près de 100 mètres de l'Avenue Marien NGOUABI, dans l'enceinte côté droit en direction de fond TIE-TIE, rue non dénommée et numérotée, arrondissement **n°1 Emery Patrice LUMUMBA, Pointe-Noire.**

DESIGNATION

Un immeuble urbain bâti situé à Pointe-Noire, cadastré n°0l, section T, Bloc 130, superficie 400m2, sis au n°281 de l'avenue de la République (ex-avenue de la Révolution), réquisition d'immatriculation au livre foncier du département de Pointe-Noire, n° 11036 du 2 Avril 2021, appartenant en pleine propriété à la succession **MBOUKOU DIMOUENI Françoise**, représentée par **Monsieur BILENDO Amédée,** de nationalité congolaise, domicilié au quartier OCH à Pointe-Noire.
La propriété objet de la saisie immobilière est construite en matériaux durables.
Elle est composée:
Devanture de la propriété ou façade principale (sur l'avenue de la République)
La façade principale comprend cinq (05) locaux dont 04 servent de boutiques (commerces) et 01 habitation moderne.
Présence d'un portail métallique qui donne accès à l'habitation.
Le sol de la Cour revêtu d'une chape.
La fosse septique et le puisard sont construits en matériaux durables.
La façade arrière (sur la rue de LOUKOULOU)
La façade arrière comprend deux (2) habitations modernes.
Le mur de clôture de la façade arrière est construit en matériaux durables.
Présence d'un portillon métallique à un (01) battant qui donne accès aux habitations.
La façade latérale gauche:
Présence de la rue de TOKO.
La façade latérale droite:
Présence d'un mur de clôture mitoyen construit en matériaux durables.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 21 juillet 2021 par **Maître Lin Brice OKEMBA,** Avocat à la Cour, et déposé le même jour au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur:
-La mise à prix de: **F. CFA 91.188.400**
-Montant des enchères de: **F. CFA 10.000.000 F. CFA.**

Fait et rédigé à Pointe-Noire
Le 06 Mai 2025.

Par l'Avocat de la partie poursuivante
Pour tous renseignements, s'adresser à:
1- Maître Lin Brice OKEMBA, Avocat à la Cour, Téléphone: 06 902 81 55.
2- Maître Clotaire INKIRA, Huissier de Justice, Téléphone: 05.553.19.04/06.653.44.38.
3- Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.

AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION

Coopération financière allemande avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)

Projet : Projet Prévention VIH-SIDA en Afrique Centrale (PPSAC) Phase VI

Avis de Demande de Proposition

pour

La sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau des pays membres de la CEMAC

Employeur : Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)

Juin 2025

N°01/DP/PPSAC6/OCEAC/25

Notice officielle de publication (« Tender Notice »)

Avis de Demande de Proposition

Pays: Cameroun, République du Congo-Brazzaville, Gabon. République Centrafricaine, Tchad
Nom et adresse de l'agence d'exécution: Organisation de Coordination pour la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC) 814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665, Yaoundé, Cameroun, **contact@oceac.org, marcheppsac@gmail.com**
Date: Juin 2025
Titre: Sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau des pays membres de la CEMAC
Tender-Nr.: N° 01/DP/PPSAC6/OCEAC/25
Intitulé du projet: Projet prévention du VIH-SIDA en Afrique Centrale (PPSAC)
Type d'Avis: Avis d'Appel d'Offres
Titre du contrat : Demande de Proposition (DP)
N° 01/DP/PPSAC6/OCEAC/25 relatif à la sélection des Partenaires de Mise en Œuvre des projets liés à l'amélioration des connaissances groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau des pays membres de la CEMAC
Numéro BMZ/KfW : 2018 67 852 & 2020 67 080
Numéro de passation de marché : ID 512078
Adresse sous laquelle les documents de la Demande de Proposition peuvent être obtenus en intégralité :
OCEAC à Yaoundé, Cameroun
Madame le Secrétaire Exécutif
(Face ancienne Morgue de l'Hôpital Central de Yaoundé)
814, Rue 2003, Yaoundé II / BP 15 665, Yaoundé, Cameroun
contact@oceac.org, marcheppsac@gmail.com

Description du projet / objet du contrat, contexte, calendrier et informations supplémentaires :

1.Dans le cadre la lutte contre le VIH SIDA en Afrique centrale, l'Employeur (l'OCEAC) et la KfW ont signé une Convention Séparée qui prolonge le Projet de Prévention VIH SIDA (PPSAC) pour une phase VI. L'OCEAC, bénéficiaire des fonds a l'intention d'engager un ou plusieurs consultants pour lequel la présente demande de propositions est émise. La KfW assure le financement du projet. Tout paiement est soumis aux accords de financement sous-jacents et aucune autre partie que l'Employeur (OCEAC) ne pourra tirer de droits ou avoir des revendications sur le produit du projet.
2. L'Employeur lance une demande de propositions pour la fourniture des prestations de conseil suivantes (ci-après dénommés les « Services ») :
Les prestations à exécuter sont divisées en cinq (05) lots répartis entre cinq pays de la zone CEMAC :
Lot 1: Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du **Cameroun ;**
Lot 2: Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du **Congo-Brazzaville ;**
Lot 3: Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du **Gabon;**
Lot 4: Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau de la République **Centrafricaine ;**

Lot 5: Amélioration des connaissances des groupes cibles sur le sujet VIH/SIDA et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des Personnes vivant avec le VIH/SIDA (PvVIH) au niveau du **Tchad.**

Plus de détails sur les Services sont fournis dans les Termes de référence (Section VII) de la Demande de Proposition.
3. La participation à la présente Demande de Proposition est réservée sans restriction aux entreprises spécialisées en communication : ONG nationales, régionales ou internationales, Cabinets ou bureaux d'étude en marketing social, Organisations de la société civile, Sociétés privées, sociétés Publiques et parapubliques, etc.
4. Une entreprise sera sélectionnée suivant les procédures de la KfW décrites dans les Directives pour la passation des marchés de prestations de conseils, travaux de génie civil, installations, fournitures et services divers dans la Coopération financière avec des pays partenaires et qui peuvent être consultées sur le site www.kfw-entwicklungsbank.de. https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/FZ-Vergaberichtlinien-V-2021-FR.pdf
5. La Demande de Proposition peut être consultée de 08h30 à 14h30 (heure locale), dès publication dans le GTAI du présent avis et jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, au Bureau de la Coordination du Projet Prévention VIH SIDA en Afrique Centrale (PPSAC) situé à l'OCEAC (face ancienne morgue de l'hôpital Central de Yaoundé). 814, Rue 2003, Yaoundé II/ BP 15 665 Yaoundé, Cameroun.

La Demande de Proposition peut être obtenue au Bureau de la Coordination du Projet Prévention VIH SIDA en Afrique Centrale (PPSAC) situé à l'OCEAC (face ancienne morgue de l'hôpital Central de Yaoundé). 814, Rue 2003, Yaoundé II/ BP 15 665 Yaoundé, Cameroun dès publication du présent avis.
Elle peut aussi être obtenue par voie électronique sur demande à l'adresse marcheppsac@gmail.com avec en copie à contact@oceac.org et mahamat.cherif@oceac.org
6. Le dossier existe uniquement en version Française et sera envoyé par courrier électronique et un accusé de réception sera réclamé.
7. Les offres doivent être déposées contre décharge à l'adresse indiquée ci-dessus, **quarante-cinq jours après publication de l'avis dans le GTAI soit le jeudi 31 juillet 2025 à 10 heures locales GMT+1**.
Les offres peuvent être soumises : (i) soit par courrier postal rapide (type DHL) ; (ii) soit être déposées à l'adresse physique indiquée ci-dessus. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Nota bene sur le Point 4 : Procédures de la KfW en trois langues (allemand, français et anglais) :

Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière avec des Pays Partenaires (Version du document Janvier 2019, dernière modification en date de Juillet 2024)

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS

Des mesures urgentes pour la protection et l'utilisation des aires marines

La Conférence des Nations unies sur les océans, qui s'est tenue à Nice en France du 9 au 13 juin 2025, a abouti à une déclaration intergouvernementale engageant plus de 170 pays à prendre des mesures urgentes pour la conservation et l'utilisation durable des océans. La conférence a mis l'accent sur l'action urgente nécessaire pour inverser la tendance au déclin de la santé des océans, notamment face aux menaces telles que le réchauffement climatique, l'acidification, la pollution plastique et la surpêche.

S'agissant des principaux résultats et engagements, la déclaration finale appelle à des actions concrètes et immédiates pour protéger et restaurer les écosystèmes marins, réduire la pollution et lutter contre le changement climatique qui affecte les océans. La conférence a mis en lumière l'importance de réglementer ou d'interdire les pratiques de pêche destructrices, comme le chalutage de fond, qui endommagent les fonds marins.

Un appel a été lancé pour renforcer la protection des aires marines et créer de nouvelles zones où la vie marine peut prospérer sans perturbation humaine; la conférence a souligné la nécessité de réduire la production et la pollution par les plastiques, qui constituent une menace majeure pour la faune marine et les écosystèmes côtiers; les pays se sont engagés à mobiliser des financements pour soutenir les efforts de conservation, la recherche scientifique et les technologies vertes pour la protection des océans.

La conférence a insisté sur la nécessité d'intégrer les enjeux océaniques dans toutes les politiques de développement durable, reconnaissant le rôle essentiel des océans dans la régulation du climat et le bien-être humain. Elle a souligné l'importance particulière des enjeux océaniques pour l'Afrique, notamment en raison de l'impact du changement climatique sur les zones côtières, la surpêche et la pollution. Les pays d'Afrique ont appelé à des solutions durables pour préserver leurs ressources marines et assurer un développement économique respectueux de l'environnement.

De même, la conférence a marqué une étape importante dans la mobilisation mondiale pour la protection des océans. Les pays se sont engagés à traduire les engagements pris dans la déclaration en actions concrètes et à poursuivre les efforts de coopération internationale pour atteindre les objectifs fixés.

Alain-Patrick MASSAMBA

RD CONGO

De nombreux morts suite aux pluies diluviennes

Des pluies diluviennes ont provoqué samedi 14 juin 2025 des inondations meurtrières à Kinshasa, en République Démocratique du Congo, faisant au moins 29 morts et plusieurs blessés. L'ampleur de ces pluies a surpris, en pleine saison sèche. Il a aussi été constaté d'importants dégâts matériels et des routes endommagées.

Les inondations en RD Congo nécessitent une politique stratégique et rigoureuse

Ces fortes pluies interviennent alors que la capitale est entrée depuis plus de deux semaines dans une saison sèche. Ce phénomène extraordinaire et rare est dû à la perturbation climatique, consécutive à une saison sèche femelle a souligné Augustin Tagisabo, chef de division du Centre météorologique national à la METTELSAT, l'Agence congolaise de météorologie et de télédétection par satellite. *«Ce phénomène est dû à une saison sèche femelle. Un vent de nord-ouest venant du golfe de Guinée est en train de pénétrer sur le continent par la partie ouest. Il traverse le Gabon, le Congo-Brazzaville ainsi que la ville-province de Kinshasa et amène avec lui des masses de pluie. C'est un phénomène extraordinaire en cette période, et passager»,* a relevé Augustin Tagisabo. L'Agence météorologique surveille de près ce phénomène, *«car plus le flux de vent pénètre, plus il risque d'avoir des pluies durant toute la saison».*

Phénomène qualifié d'extraordinaire par les autorités, ces pluies ont entrainé un lourd bilan. Au-delà de la vulnérabilité de Kinshasa face à ce type d'évènement, le phénomène illustre également la nécessité d'améliorer les systèmes d'alerte. L'an dernier, quatre millions de personnes avaient été touchées par des inondations en Afrique centrale. Ce qui explique que les conséquences du réchauffement climatique se font toujours sentir.

Alain P. MASSAMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre-ville
B.P. 1431, Tél : 05 539 37 46 1 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

SERVICES EN ORGANISATION, EN CONTROLE
ET EXPERTISE COMPTABLE
En sigle « SOCEC» SARL
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital Social de Francs CFA : Dix Millions (10 000 000)
Siège social : 410, Avenue Marien NGOUABI, Boite Postale 861
POINTE-NOIRE - REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM: CG / PNR / 08 B 237

AGREMENT DES CESSIONS DES PARTS SOCIALES- TRANSFORMATION DE LA SARL EN SARLU ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS- NOMINATION DU GERANT

I. Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «SOCEC» SARL, reçu par la Notaire soussignée en date du **21 mai 2025**, enregistré à Pointe-Noire, le 26 mai 2025, **folio 0100/8, n°1845 ;** les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:
- Agrément des cessions des parts sociales intervenues entre associés au sein de la société.
- Transformation de la société «SOCEC» SARL en une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU).
- Adoption des nouveaux statuts de la société **«SERVICES EN ORGANISATION, EN CONTROLE ET EXPERTISE COMPTABLE»** en sigle «SOCEC» SARLU conformément à l'Acte Uniforme OHADA Révisé relatif au Droit des Sociétés commerciales et du GIE

II. Aux termes du Procès-verbal Authentique des décisions ordinaires de l'Associé Unique, reçu par la Notaire soussignée en date du 21 mai 2025, enregistré à Pointe-Noire, le 26 mai 2025, **folio 0100/6, n° 1847** ; il a été décidé de la nomination de Monsieur **Paulin KALI-TCHIYEMBI** en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée;

Le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué sous le n° **CG-PNR-O1-2025-D--00579, le 30 mai 2025.**

Fait à Pointe-Noire, le 11 Juin 2025

Pour avis
Maître Christele BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1 er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél : 05 539 37 46 105 736 64 64 République du Congo

INSERTION LEGALE

« GIGA-LOGISTICS AND SERVICES » SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA : Cinq Millions (5 000 000)
Siège social : Brazzaville, quartier Mpila, 1er étage, Bâtiment C du Centre Commercial Brazza Mail
Brazzaville - République du Congo
RCCM : CG-BZV-01-2025-B13-00274

Il résulte d'un acte authentique reçu par la Notaire soussignée, le 29 avril 2025, enregistré à Brazzaville le 05 mai 2025, **folio 078/43, 11 02325,** la création d'une Société commerciale ayant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU)

OBJET : La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger :
- Services et Logistique ,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, la réalisation ou l'extension.

DENOMINATION : La société prend la dénomination de «GIGA-LOGISTICS AND SERVICES» SARLU

SIEGE SOCIAL : Le siège social est sis à Brazzaville, quartier Mpila, 1 er étage, Bâtiment C du Centre Commercial Brazza Mall, République du Congo.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.C.M

GERANCE :
- Monsieur Habib Landry GANTSUI est nommé en qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée. • Monsieur Alpha Prince Chancel GANTSUI, est nommé en qualité de cogérant de la société pour une durée indéterminée.

RCCM: **CG-BZV-01-2025.B13-00274**

DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de commerce de Brazzaville, le 2 juin 2025.

Fait à Pointe-Noire, le 11 juin 2025

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire

JOURNEE MIONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Eglise en première ligne contre la pollution plastique

A l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, célébrée le 5 juin 2025 sur le theme: *«Mettre fin à la pollution plastique dans le monde»*, une messe solennelle a été organisée à la paroisse Saint François d'Assise de Brazzaville. Elle a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, et a rassemblé des fidèles venus nombreux, en présence du Premier ministre Anatole Collinet Makosso, des membres du gouvernement, du corps diplomatique et des partenaires au développement, notamment l'UNESCO et le PNUD.

Photo de famille à la fin de la messe

Cette initiative, inédite, vise à lier foi et responsabilité écologique, à travers une sensibilisation spirituelle sur les défis environnementaux majeurs, en particulier la pollution plastique qui menace aujourd'hui les écosystèmes terrestres et aquatiques.

Dans son homélie, Mgr Manamika a exhorté les fidèles à prendre conscience de la mission que Dieu a confiée à l'humanité: celle de protéger la création. S'appuyant sur le Livre de la Genèse, il a dénoncé l'inconscience humaine face à la dégradation accélérée de la nature. *«Aujourd'hui, peut-on encore se réfugier dans l'ignorance? Ce serait faire preuve de négligence, voire de refus délibéré de savoir. L'homme, censé être gardien de la création, en devient le principal destructeur.»*

L'archevêque de Brazzaville a réaffirmé l'engagement de l'Eglise à accompagner les fidèles vers un changement de comportement, à travers une pastorale écologique fondée sur la foi et l'action.

Madame Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo a salué l'initiative et rendu hommage à la mobilisation de l'Église. Elle a rappelé que l'appel à la justice écologique ne date pas d'hier.

«Il y a dix ans, le Pape François nous offrait l'encyclique Laudato Si, un texte fondateur sur l'écologie intégrale. Aujourd'hui, son successeur, le Pape Léon XIV, continue cet engagement en affirmant que l'écologie est un devoir spirituel et une exigence de justice».

Elle a souligné le rôle exemplaire du Président Denis Sassou Nguesso, qu'elle a qualifié de *«Premier écologiste du Bassin du Congo»*, pour son combat constant en faveur de la préservation de la biodiversité et des forêts du Bassin du Congo.

«Ce combat ne peut être gagné seul. J'en appelle à nous, les jeunes, pour lutter contre la déforestation, éviter les feux de brousse et refuser la prolifération des déchets plastiques. L'Eglise rassemble tous les citoyens. Son message touche les cœurs et mobilise plus efficacement que toute autre campagne», a affirmé une participante à la messe, Merveille Ndalla, fidèle de la paroisse Saint François d'Assise.

La célébration a ainsi été bien plus qu'un seul moment de prière: elle a été une déclaration d'engagement. Dans un monde confronté à l'urgence climatique, foi et écologie marchent, désormais, main dans la main au Congo.

Kette BONAZEBI
(Stagiaire)

PAROISSE SAINT KISITO DE BRAZZAVILLE

NN.SS: Manamika et Ngassongo ont honoré la mémoire de Martine Sita et Agnès Mbaloula

Les deux cercueils de Martine Sita et Agnès Mbaloula pendant la prière du dernier adieu

C'est en l'église Saint-Kisito de la Météo que les évêques Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, ont concélébré le vendredi 13 juin 2025, la messe de requiem de Martine Sita, ancienne membre de la scholas populaire de la paroisse les Saints-Martyrs de l'Ouganda, mère biologique de l'abbé Fevely Christ Davy Loubayi, vicaire à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai et aumônier diocésain adjoint de la confrérie Sainte Rita de Cascia; ainsi Agnès Mbaloula, ancienne membre de la scholas populaire de la paroisse Saint Kisito. Autour des deux évêques, il y avait de nombreux prêtres, parmi lesquels les abbés Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville et Fevely Christ Davy Loubayi. Dans son homélie, l'abbé Vincent Massengo a vanté les mérites des illustres disparues qui ont été des laïques engagées dans des mouvements d'apostolat au service de l'Eglise et de la société.

L'inhumation de Martine Sita a eu lieu le samedi 14 juin 2025 au cimetière familial de Kimpanzou, dans la sous-préfecture de Mbanza-Ndounga.

Pascal BIOZI KIMINOU

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

L'église Saint-Christophe de Mvoumvou ouvre une nouvelle page d' histoire

L'église Saint-Christophe de Mvoumvou, flambant neuve. Les travaux sont en cours de finition, restant à ajuster les derniers détails. L'abbé Alain Bouanga, curé de la paroisse, et ses fidèles se mobilisent. L'ouverture des portes, c'est pour bientôt, le dimanche 22 juin prochain.

L'église Saint Christophe de Mvoumvou

La cérémonie de bénédiction et de consécration de cette nouvelle église se déroulera sans doute en présence du chef de l'Etat, des autorités politiques et religieuses. Mvoumvou, ce vieux quartier de la ville de Pointe-Noire, a attendu 65 ans pour opérer ce changement qui réunit le beau et la foi. L'église a les allures d'une cathédrale, elle rayonne et attire des touristes. 65 ans après, les paroissiens vont remémorer les évènements qui ont marqué l'histoire de Saint-Christophe, l'évolution des communautés de base, les baptêmes, les communions, les mariages, les funérailles. L'histoire de Saint-Christophe permet aussi de mettre sous les projecteurs le passé exceptionnel des vili, peuple autochtone, sur la côte atlantique, dans le sud du Congo-Brazzaville, le premier à côtoyer les européens, vivant un véritable bouleversement culturel. En effet, en 1959, Mvoumvou est la porte de la périphérie ouest qui mène au centre-ville, le quartier européen. Les vili sont très vite en contact avec le mode de vie européen, ils découvrent d'autres habitudes, d'autres manières de vivre.

En novembre 1959, Saint-Christophe est porté sur les fonts baptismaux. Il devient à ce moment-là un lieu de brassage social et culturel. La superficie du terrain prévue par la Mairie est estimée à 7. 500 m2. Le 2 septembre 1960, les pères spiritains, Jean-Marie Deblock, Pierre Wauters, avec le frère Placide Azou posent leurs valises à Mvoumvou. Ils s'installent temporairement dans une maison de location appartenant à M. Tatiasse. C'est une maison de quatre pièces, avec un hangar en planche qui abrite l'autel pour célébrer l'eucharistie. La première messe avec la population est célébrée le 9 octobre 1961, marquant l'insertion dans le quartier. En décembre 1961, le frère Placide Azou évacue les occupants illégaux du terrain de l'église pour lancer les travaux de construction de la chapelle et de la maison d'habitation. La construction est en planches, un style architectural qui s'harmonise avec des habitations de ce quartier connu à l'époque sous le nom de *«Quartier planche»*. En réalité, ces maisons reflètent la modestie pour les vili. Le 4 février 1962, Mgr Jean-Baptiste Fauret, évêque de Pointe-Noire, effectue une visite sur les lieux et procède à la bénédiction de l'église.

L'abbé Godefroy Emile M'pwaty entre dans l'histoire

Le 12 novembre 1966, l'abbé Godefroy Emile M'pwaty, prêtre autochtone vili, rentre d'un séjour en France; il est nommé curé de Saint-Christophe, avec le père Pierre Wauters comme vicaire. Le développement de Mvoumvou est rapide. Le nouveau curé, appelé affectueusement Ta God, saisit l'opportunité de la croissance populationnelle de ce quartier et de son bouillonnement culturel pour lancer les bases de son projet sur l'Inculturation. Cette notion théologique signifie, en effet, l'incarnation de l'Évangile dans les cultures autochtones. Naturellement, pour Ta God, il s'agit, entre autres, de prêcher la Bonne Nouvelle de Jésus en langue vili. Ce projet marque un tournant important dans la vie des fidèles parce qu'il cadre avec leurs attentes. En 1966, commence alors la traduction en langue vili de la Bible de Jérusalem, du Missel, des Psaumes et de plusieurs documents de la vie sacerdotale et religieuse. L'inculturation ouvre de nouvelles perspectives dans la manière d'organiser la pastorale, notamment dans le domaine liturgique. Chanter et prier en vili attirent de plus en plus de fidèles et favorisent un véritable engouement. Tout Mvoumvou adhère à cette vision. Ta God sort un recueil de chant en vili, le *«Ludumu lu mpu»*, un livre qui apporte une énergie spirituelle lors des célébrations eucharistiques à Noël, à Pâques, notamment. Nommé évêque de Pointe-Noire le 5 juin 1975, Ta God quitte la paroisse Saint-Christophe pour l'évêché.

En 1979, Saint-Christophe est de nouveau en chantier pour la construction de l'église en parpaing, cette fois-ci. On prévoit également la rénovation d'anciennes habitations en salles de catéchisme. Le père Gottar est le chef de projet; il bénéficie de l'appui technique d'un architecte français. Mais pour des raisons de santé, l'ingénieur architecte retourne définitivement en France en mai 1983. Grâce à la générosité des donateurs, le père Pierre Wauters achève la construction, en reprenant la responsabilité de la paroisse jusqu'en 1992, l'année où il passe le témoin au clergé diocésain. Le père Pierre Wauters est donc le dernier missionnaire spiritain de Saint-Christophe, après 32 ans de loyaux services rendus à la communauté chrétienne de Mvoumvou.

Comment gérer cette nouvelle église?

De nos jours, ouvrir l'église Saint-Christophe exclusivement à l'office religieux revient à la considérer comme un lieu destiné à une tranche minime de la population. Or Mvoumvou évolue, Il est donc urgent d'imaginer ce patrimoine comme un espace de partage et de rencontres. Pour ce faire, plusieurs pistes de réflexion s'ouvrent à L'abbé Alain Bouanga. Par exemple, le tourisme religieux. C'est une solution pour amener des visiteurs à découvrir l'édifice, son histoire. Ce projet peut parfaitement coexister avec la vie religieuse, qui elle continue de se dérouler à des horaires fixes. Il est souhaitable d'ouvrir les portes de Saint-Christophe aux activités culturelles et sociales pour attirer les jeunes car cette église représente un trésor culturel et artistique inestimable qu'il convient de préserver. Et l'une des manières pour y parvenir, ça peut être d'y associer des événements qui impliquent les artistes, peintres, écrivains, comédiens, choristes, cinéastes…Le but ici est la recherche de fonds pour assurer l'entretien du bâtiment qui représente un coût important. De nos jours, les exemples d'églises qui réservent une partie du bâtiment à des événements culturels se multiplient. On peut évoquer le cas de la cathédrale Saint- Pierre de Cologne, en Allemagne où un comité de concertation a été créé dans le but d'étudier les demandes de projets culturels. Ce comité est composé de prêtres, historiens de l'art, conservateurs et théologiens. C'est dire donc qu'il y a vraiment un bénéfice à collaborer entre artistes et communauté chrétienne de Saint-Christophe de Mvoumvou.

Guy MABOUNDA
(Paroissien)

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE

INSPECTION DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DELA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

RECTIFICATIF A L'ANNONCE LEGALE N°451/2025/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

Au LIEU DE:

N°d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
45	31541 du 12-02-24	Sect V, bloc -; Plle -; Sup: 493,68m2	QUARTIER UNIVERSITE DSN (KINTELE)	POOL	GAEKO Cesar Girèse

LIRE:

N°d'ordr	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr/Dpt	Requérants
45	31541 du 12-02-24	Sect V, bloc -; Plle -; Sup: 360,06m2	QUARTIER UNIVERSITE DSN (KINTELE)	POOL	GAEKO Cesar Girèse

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 03 juin 2025

MEMOIRE

Mgr Théophile Mbemba, une figure d'espérance

L'amour et aussi le devoir de mémoire nous portent à célébrer chaque année la naissance au ciel de notre cher père fondateur et pasteur, ce digne fils du Congo, Mgr Théophile Mbemba. C'est pour nous la manière la plus éloquente de rendre hommage à sa mémoire. 54 ans jour pour jour, depuis sa disparition de la terre des hommes (14 juin 1971). Son souvenir demeure vivace dans nos cœurs. C'est ainsi que nous faisons le choix, en cette année jubilaire, de faire une évocation de sa vie, comme une figure d'espérance. Quels souvenirs?

1- Figure ecclésiale marquante

Mgr Théophile Mbemba accède au siège métropolitain de Brazzaville dans un contexte bien particulier: la période post-coloniale, à la suite des missionnaires européens, où il succède à Mgr Michel Bernard qui l'avait d'ailleurs préparé à cette charge, d'abord comme évêque coadjuteur en 1961 et archevêque en 1964. Mgr Mbemba est à ce titre considéré comme un *''pionnier''* de l'Eglise locale et un témoin d'espérance. Il est le symbole même d'une Eglise qui devint africaine, lui qui, en pionnier de l'inculturation avait toujours aspiré à voir une Eglise au visage africain qui, a ses prêtres et ses religieuses locaux.

Mgr Mbemba incarne l'espérance de tout une nation, mieux de tout un peuple; un peuple en quête de dignité et d'autonomie spirituelle. Une espérance qui passe bien sûr par l'inculturation de la foi. Premier archevêque congolais, il fut un pasteur enraciné dans son peuple et en même temps attaché et fidèle au magistère de l'Eglise universelle. Sa nomination alors est aussi signe de maturité d'une jeune Eglise en construction; une Eglise devenue capable de se prendre en charge.

2- Pasteur en temps d'incertitude

Comme l'indique le contenu de

Mgr Theophile Mbemba

notre histoire, Mgr Mbemba est archevêque à un moment critique, une période de bouleversements politiques, sociaux et ecclésiaux. Les relations entre l'Etat et l'Eglise ne sont pas au beau fixe, car la tension est palpable. En effet, en 1965, le gouvernement du Congo, sous l'initiative de la Jeunesse du Mouvement National de la Révolution (JMNR), prend la décision de nationaliser l'enseignement au Congo. Les conséquences ne se feront pas attendre: les structures et le fonctionnement des communautés chrétiennes sont affectés (l'œuvre des missionnaires catholiques dans l'éducation au Congo, 1880-1965, éditions l'Harmattan, 2020, p.443,). L'Eglise catholique est prise dans la tourmente et Mgr Mbemba, archevêque de Brazzaville doit faire face. Devant les défis d'une société marquée par la peur ou la violence, Mgr Mbemba en homme d'espérance et en vieux sage, sut témoigner de la paix et de la patience. Comme pasteur, il a aussi travaillé pour la cohésion nationale et pour la mission de l'Eglise. Son engagement pastoral courageux est l'expression même de l'espérance, dans cette confiance ferme que Dieu est à l'œuvre (catéchisme de l'Eglise catholique, § 1817).

3- Une vie donnée pour la mission

Sur les pas de ses prédécesseurs, Mgr Théophile Mbemba, avait un projet pastoral clair. Poursuivre l'œuvre amorcée par les missionnaires à travers des projets de développement. Ses ambitions étaient portées par son espérance, une espérance qui consiste à laisser Dieu nourrir sa foi et en refusant le découragement. Il avait laissé Dieu établir sa demeure en lui, ce qui lui a permis, malgré sa santé précaire, de traverser ce temps d'épreuves sans se laisser abattre. C'est ainsi qu'il a réussi à poser les bases d'une Eglise missionnaire au visage africain, mais catholique dans son universalité. Il est celui qui a préparé le Bon Cardinal Emile Biayenda de vénérable mémoire, à sa succession; il a formé de générations de prêtres, de catéchistes, de religieux et religieuses. Nous nous souvenons, de Mgr Ernest Kombo d'heureuse mémoire qui aimait dire je cite: *«C'est grâce à Mgr Théophile Mbemba que je suis devenu jésuite… J'ai une dette morale envers lui…»*. Il a pris le risque de fonder une famille religieuse diocésaine et de rénover celle des frères de Saint Joseph.

A ce propos, il écrivait: *«Cette fondation porte l'empreinte de mes préoccupations; elle est mon œuvre la plus chère…»* (Archives de la Congrégation, correspondance adressée aux novices, futures premières religieuses de Notre Dame du Rosaire). Hélas, il est parti bien plus tôt…Il avait une vision de la vie religieuse, de l'Eglise locale; cette Eglise qu'il a aimée et servie de toutes ses forces et de manière désintéressée, pour la gloire de Dieu et pour la sanctification du peuple de Dieu. Ses œuvres continuent de raisonner et de demeurer bonne nouvelle.

C'est pourquoi, chaque année, comme filles de Tata Mbemba, nous travaillons à rendre visible cette grande figure de notre Eglise locale, ce bâtisseur infatigable, ce pèlerin de l'espérance. Des initiatives sont prises en Congrégation ou en Eglise par reconnaissance pour ce qu'il est pour Dieu, pour nous Religieuses de Notre Dame du Rosaire, pour l'Eglise et pour toutes les couches de la société congolaise. Le devoir nous incombe en Eglise de nous souvenir de cette figure incontournable de notre Eglise particulière.

En cette 54ème année de son rappel à Dieu, une causerie est prévue le vendredi 13 juin 2025 dans la grande salle de l'internat des Religieuses de Notre Dame du Rosaire dans l'enceinte du Groupe Scolaire Sacré-Cœur à 17 heures précises, une messe sera célébrée à son intention le 14 juin à 6h30, en la cathédrale où il repose, suivie d'une journée culturelle ''Monseigneur Mbemba'' à partir de 10 heures dans l'enceinte du Groupe Scolaire Sacré-Cœur à l'angle de l'imprimerie Saint Paul, en compagnie des élèves de nos écoles, de nos anciens élèves, de l'amicale Mgr Théophile Mbemba du personnel et des sœurs de la Congrégation.

Au programme: match de foot, badminton, slam, danse tradi-moderne et hip pop, Nzango, poésie, exposition-vente…etc. Cette journée est ouverte à tous ceux et toutes celles qui veulent bien honorer la figure de Mgr Théophile Mbemba.

54 ans après sa disparition et en marche vers les 55 ans de son rappel à Dieu, quelles perspectives, quelle espérance pour ses œuvres et pour l'Eglise locale aujourd'hui?

Que sans fin Seigneur notre Dieu, nous te rendions grâce et que vive à jamais la mémoire de Mgr Théophile Mbemba!

Sœur Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse de Notre-Dame du Rosaire

SOLENNITE DE LA SAINTE TRINITE - ANNEE C

«Je suis le pain vivant qui est descendu du ciel»

***Textes**: Gn 14,18-20; Ps 109 (110),1,2,3,4; 1 Co 11,23-26; Lc 9,11b-17*

C'est une solennité de joie, de reconnaissance et de louange au Seigneur! Il a pensé pour nous ce que personne sur la terre n'aurait jamais pu imaginer: il s'est fait chair, il s'est fait pain à manger, il s'est donné à nous comme la vraie nourriture et la vraie boisson pour notre vie. Devant ce mystère infini d'amour, nos pensées s'égarent, notre esprit reste ébloui, notre cœur s'enflamme. Vraiment, Seigneur, as-tu fait cela pour nous? Sommes-nous si importants à tes yeux, si dignes de ton amour? Nous ne finirons jamais de comprendre, et même dans ta lumière éternelle le mystère de cet Amour demeurera au-delà des limites de toute compréhension.

Et pourtant, Lui, le Seigneur, est entré dans nos limites et a pris le soin de préparer l'humanité, petit-à-petit, à accueillir le mystère de l'Eucharistie. Dans l'ancien peuple de Dieu, il avait fait entrevoir ce mystère par des signes, des figures, comme nous le disons dans la liturgie: *«D'avance il fut annoncé par Isaac en sacrifice, par l'agneau pascal immolé, par la manne de nos pères»*. Et, devant ses disciples, en donnant aux foules les pains à manger, il avait commencé à parler de son corps donné pour nous: *«Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement».*

La lecture de l'évangile, dans cette solennité, nous ramène juste à ce moment de stupeur et de révélation, quand Jésus, après avoir parlé du royaume de Dieu et guéri les malades, rassasie les foules par cinq pains et deux poissons. Tout d'abord, il laisse que ses apôtres s'aperçoivent de la situation du peuple qui les entoure: *«Renvoie cette foule: qu'ils aillent dans les villages et les campagnes des environs afin d'y loger et de trouver des vivres; ici nous sommes dans un endroit désert»*. Les Douze soulignent justement qu'ils sont dans un lieu *«désert»*, un mot que l'évangile garde en y reconnaissant une allusion évidente: c'était dans le désert, que Dieu avait rassasié son peuple, par un pain capable de le faire vivre pendant tout son chemin. C'est le signal qu'une *«manne»* véritable va nous être donnée; encore un fois, et à jamais, le Seigneur va prendre soin de la vie de son peuple.

Jésus veut que ses disciples ne se déchargent pas des besoins des foules, après les avoir manifestés à Lui; il veut qu'ils continuent à s'en occuper, même si à leurs yeux il n'y a aucune solution possible: *«Donnez-leur vous-mêmes à manger»*! Une foule immense est devant les Douze, et l'ordre de Jésus apparaît totalement démesuré, irrationnel. Et pourtant, en donnant un commandement précis, Jésus va donner à ses disciples la grâce de pouvoir l'accomplir, pourvu qu'ils gardent la sollicitude vers les foules et ne se soustraient pas au souci pour leur vie. Avant de nous donner son pain à distribuer, le Seigneur veut que nos entrailles frémissent de souci et compassion pour l'humanité; avant de nous nourrir par le pain de la vie, il désire que nous sentions la faim de son amour, pour nous et pour les multitudes. Voici encore un signe de la charité de Dieu qui dépasse notre imagination: en nous rassasiant, il nous enseigne à aimer; en nous donnant le pain de la vie, il nous demande de prendre soin de la vie, de la nôtre, de celle de l'humanité entière, sur la terre et pour l'éternité.

«Jésus prit les cinq pains et les deux poissons, et, levant les yeux au ciel, il prononça la bénédiction sur eux, les rompit et les donna à ses disciples pour qu'ils les distribuent à la foule». Oui, c'est bien la célébration de l'Eucharistie que nous entrevoyons déjà dans ces petits gestes de Jésus, dans leur suavité et solennité; dans ses yeux levés au ciel, dans ces mains tendues aux Douze, dans ce mouvement qui fait surgir du ciel l'abondance de la vie mise dans les mains de ses disciples pour rassasier l'humanité.

Et aujourd'hui nous recevons encore une fois ce geste d'amour incompréhensible, ce don d'amour infini. Dans la célébration de l'eucharistie, le Seigneur continue à se donner pour nous et pour la multitude, et nous appelle à prendre soin de toutes ses créatures.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

DIOCESE DE DOLISIE

L'année pastorale clôturée par des ordinations diaconales et presbytérales

Le diocèse de Dolisie a vibré dimanche 15 juin 2025 au rythme des ordinations diaconales et presbytérales, qui ont ponctué la clôture de l'année pastorale 2024-2025, en la solennité de la Sainte Trinité. A cette occasion, Mgr Toussaint Ngoma Foumanet, évêque du lieu, a présidé une célébration eucharistique à la Place mariale de la cathédrale Saint Paul Apôtre. Elle a réuni une foule de fidèles qui avait pris d'assaut ce lieu habitué aux grandes cérémonies. Autorités politiques, civiles et militaires, chrétiens venus de tout bord, notamment de Brazzaville, de Pointe-Noire, d'Ewo, de Nkayi et de l'ensemble du diocèse de Dolisie ont tous été témoins de ce haut moment de grâces et de communion, aux côtés des parents et amis des ordinands.

Ces ordinations ont été conférées en présence de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi et de Mgr Miguel Angel Olaverri Arroniz, archevêque émérite de Pointe-Noire qui entouraient l'évêque de Dolisie, ainsi que le père Elvis Elengabeka (spiritain) venu du Gabon, qui a prêché la retraite aux ordinands à Mvouti, dans l'archidiocèse de Pointe-Noire. On y a noté également, la présence de Théophile Mbitsi, procureur général près la Cour suprême et son épouse, Marcel Ganongo, préfet de la Bouenza, Hilaire Mavoungou, conseiller du ministre des Finances, du budget et du portefeuille public, et son épouse.

Il s'agit des séminaristes Arnho Maïck Matoumona et Dieuveil Godlive Samba Mayenga, qui ont été ordonnés diacres, tandis que l'abbé Gaël Bassakinina Nsangou et le père Vignon Bonnel Mouzita (spiritain), diacres tous deux ont été ordonnés prêtres. *«Dans l'Eglise, le diacre est un fidèle baptisé et confirmé qui reçoit lors de son ordination diaconale une participation sacramentelle à la mission de l'évêque. Au diacre est confié le ministère de la charité. Un prêtre ou presbytre est un ancien c'est-à-dire un homme sage que l'évêque choisit comme collaborateur dans l'exercice du sacerdoce. Recevoir l'ordination presbytérale est un privilège ecclésial»*, a rappelé l'évêque aux ordinands, dans son homélie.

Projetant sur l'année électorale qui s'annonce, l'évêque de Dolisie a exhorté à l'amour et la communion. *«A l'orée de 2026, année fatidique des élections au Congo notre pays, nous sommes appelés à cultiver l'amour, lequel fera que tous les enfants du Congo, tous ceux qui vivent sur la terre congolaise continuent de conjuguer et de vivre en frères et sœurs. Nous sommes créés à l'image d'un Dieu qui est communion d'amour»*, a-t-il affirmé.

Photo de famille à l'issue de la célébration

Avec ces ordinations, le diocèse de Dolisie voit s'accroître son presbyterium. Un jeune diocèse qui a de grandes ambitions. Parmi celles-ci, figure en prime, le projet gigantesque de la construction de la Cité diocésaine au carrefour des quatre points cardinaux, sur une colline. Ce chantier mené âprement par l'évêque, est une première dans l'Eglise du Congo. Le complexe abritera entre autres, l'évêché (maison de l'évêque), la grotte mariale assortie de la carte d'Afrique dont les travaux sont suffisamment avancés. C'est une Œuvre immense, impressionnante.

Une vue des fidèles présents à la messe

Dans sa vision de bâtir le diocèse, Mgr Toussaint Ngoma Foumanet reconnaît souvent le travail pastoral abattu par son prédécesseur, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville. D'après son successeur, Mgr Manamika a construit les fondements de la foi dans ce diocèse ayant pour patronne Notre-Dame Auxiliatrice. Lui dont la dévotion mariale est incontestable, a beaucoup apporté pour la piété du peuple de Dieu qui est à Dolisie. Son initiative des processions mariales devenue une tradition dans le diocèse est un symbole frappant.

Si le premier évêque de Dolisie a donné une armature spirituelle à ce diocèse, l'actuel veut lui, construire les structures, les édifices et le capital humain en vue d'une formation solide du troupeau à lui confié dans cette portion de l'Eglise de Dieu qui est au Congo.

Aristide Ghislain NGOUMA

REFORME

Atelier sur le canevas type du RAP

La ville de Brazzaville a abrité, du 3 au 7 juin 2025, un atelier pour la formation des responsables et les personnels de l'ensemble des ministères impliqués dans la mise en œuvre des programmes budgétaires. Cette rencontre leur a permis d'acquérir des connaissances sur le canevas type du rapport annuel de performance (RAP), pour assurer la production des rapports annuels structurés, conformément aux principes de l'application du budget en mode programme.

Les participants

C'est dans le but de combler leurs lacunes et renforcer leurs connaissances et compétences que cet atelier, qui a duré cinq jours, a été organisé. Il s'agit d'accompagner les responsables et les services techniques des six ministères pilotes engagés dans la mise en œuvre du budget-programme dans l'élaboration des RAP de l'exercice 2024.

L'atelier a donné l'occasion aux responsables et services techniques concernés d'acquérir également des aptitudes sur la structure et le contenu du canevas ainsi que sur l'approche méthodologique à utiliser pour son élaboration. Les uns et les autres se sont en outre concentrés sur la production des versions préliminaires de leurs RAP.

«En 2023, le Premier ministre avait lancé le basculement de l'Etat en gestion de budget en mode programme», a rappelé Cédric Monéné, conseiller au contrôle, suivi et évaluation au ministère de l'Economie. *«A la suite de ce basculement, six ministères pilotes avaient été choisis pour élaborer leurs documents programmation budgétaire, notamment le projet annuel de performance qui matérialise les différentes activités censées être menées dans le cadre de leur programme. A la fin de la gestion de l'exécution de ce programme, les ministères sont tenus de rendre compte, à travers le rapport annuel de performance. En 2025 tous les ministères ont basculé en budget en mode programme»,* a-t-il expliqué. Les ministères retenus au départ sont ceux du Budget, celui en charge du Plan, le ministère en charge des Finances, ceux en charge de l'Enseignement général et de l'Enseignement technique, puis celui de la Santé.

Cet atelier a été supervisé par la direction générale du budget en collaboration et la coordination technique du comité interministériel, avec l'appui du PAGIR (Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services). Il s'est inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des activités prioritaires du PAGIR dans son volet axé sur les résultats.

Ph. B.

SOCIETE CIVILE

Le réseau des associations de consommateurs change de tête

Célestin Matingou, coordonnateur de l'Union des consommateurs de l'eau et de l'électricité, a été porté à la tête de la coordination du réseau des associations de consommateurs (RAC). Il succède à Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD), et promet de relever les défis auxquels sont confrontés les consommateurs du Congo.

Les résponsables des associations des consommateurs à la fin de leur assemblée générale

Le nouveau coordonnateur du RAC a été élu au cours d'une assemblée générale tenue le mercredi 11 juin 2025 au siège du Forum des jeunes entreprises du Congo à Brazzaville. Cette rencontre a rassemblé, au total, sept associations mobilisées pour la défense des droits des consommateurs congolais. Leurs délégués sont venus de Brazzaville et de l'intérieur du pays, notamment de Pointe-Noire et de Makoua.

Le bilan 2022-2025, présenté par le bureau sortant, détaille les actions inscrites dans sa mission. Il a accompli les démarches nécessaires pour se conformer aux exigences légales et administratives, et reçu le document officiel qui atteste de sa reconnaissance légale. Le récépissé obtenu permet au RAC d'opérationnaliser son plan d'action et de mener une série de plaidoyers et de partenariats. Le RAC a déjà obtenu du Gouvernement l'adoption d'une loi portant protection du consommateur, le 11 octobre 2024. C'est une grande avancée, ont reconnu les membres du RAC. Le nouveau bureau va continuer de plaider pour la promulgation des textes d'application, particulièrement pour la mise en place du Conseil national des consommateurs.

Le rapport bilan fait état aussi des difficultés rencontrées par le bureau exécutif: moyens logistiques et financiers limités, freinant l'expansion des actions dans d'autres départements et les tensions sociales (notamment dans le secteur de l'électricité) limitant la progression dans ses réformes.

S'exprimant après son élection, Célestin Matingou a reconnu l'immensité de la tâche à laquelle il doit s'atteler et réclamé la collaboration de tous. *«Nous avons besoin de l'appui de tout le monde, de toutes les associations membres, de conjuguer des énergies positives pour atteindre les objectifs qui nous sont assignés et de relever les défis qui sont les nôtres face aux besoins des consommateurs»*, a-t-il déclaré. Pour ce mandat, a-t-il ajouté, *«les priorités sont multiples, entre autres, nous allons parler de tranche sociale. Il faudrait que nous travaillions pour qu'avant la fin de cette année, les consommateurs bénéficient de la tranche sociale dans les secteurs de l'eau et de l'électricité. Il y a un défi à relever dans la gestion du secteur public de l'électricité à travers la convention que l'Etat a pensé signer avec la SENEL qui soulève des tolets»*.

Les autres défis majeurs, au-delà de l'eau et de l'électricité, incluent les problèmes de transport en commun et de santé. *«Les services de santé ne sont pas proches des populations»*, a-t-il dit, notamment. Célestin Matingou a lancé un appel aux consommateurs de lui accorder leur confiance.

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°466/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt/Département/	Requérants
01	N° 9339 du 11/02/25	Section :C2 ; bloc : 70, Plle : 8(ex 524 bis), Sup : 343,09 m2	524 bis, Avenue Général charles de Gaulle (Q	Bacongo	KAMANKE MARIEN Fridelin
02	N°9271 du 15/01/25	Section : CC, bloc :107; Plle :21 bis, Sup.214, 59 m2	1 Rue Eby	Djiri	OSSIBI Noah Ange Igor
03	N°9244 du 31/01/24	Section : O, bloc :-; Plle :-, Sup.823,06 m2	Rue du Ministre (Q Université D S N)	POOL	ONZARI IKOTO Elvire Franck
04	N°7579 du 04/09/23	Section : -, bloc :-; Plle : -, Sup. 1985,05 m2	NTOULA	Pool	BATOUMOUINI Rael
05	N° 9483 du 11/04/25	Section :-, bloc :-, Plle : -; Sup, 427,58 m2	Avenue Mayama (TSIELAMPO)	Mfilou	Enfants NGAYOU
06	N°9181 du 19/11/24	Section : -, bloc : - ; Plle :-, Sup : 40.041,94 m2	Village Mpangou	Pool	NDONGO Francine Péggy
07	N° 9156 du 19/09/24	Section :B2, bloc :63, Plle : 9; Sup, 357,53 m2	14, Rue Victoire	Makélékélé	NGOMA TSITA NTONDO Prisca
08	N°33225 du 21/02/25	Section :AT ; bloc : 31, Plle : 49, Sup : 249,34 m2	63Bis, Rue Ngambio Léonard (	Moungali	SOUASSANI MILANDOU Rolvy D
09	N°9461 du 03/04/25	Section : -;bloc : -; Plle : -, Sup : 384,67 m2	28, Rue Saboukoulou André (Q Kiélé Ténard)	Mfilou	NTUNGUSI KUBATILA Flavien
10	N°9376 du 26/02/25	Section : AB;bloc : 30; Plle : 41, Sup : 1289,30 m2	39 Avenue Mafouta	Madibou	SOCIETE PUMA International S.A
11	N° 9487 du 16/04/25	Section : AN2(ex AQ), bloc 28(ex 1) ;plle : 3 bis, Sup :196,18 m2	Rue MBAMA Mambari (Q Indzouli)	Mfilou	MOUPANGOU Chancy Ram S
12	N°7101 du 12/12/22	Section : AI ; bloc : 61, Plle : 15, Sup : 177,73 m2	16 bis, Rue Matoumbou quartier Nzoko	Mfilou	EPOUERY MASSALA Guynette D
13	N° 9382 du 03/03/25	Section : - , bloc -, Plle :- , Sup : 705, 79 m2	23, Rue Justin Moukassa (Qtier Mayanga)	Madibou	MBOUSSI Alicia Ange Candide
14	N°9383 du 03/03/25	Section :-, bloc : -, Plle :- ; Sup : 800,00 m2	25, rue Mankessi Michel & 26 rue Mikamona A	Madibou	MBOUSSI Daisy Aurore Steinely
15	N°9465 du 07/04/25	Section :F, bloc :31(ex46), Plle :1(ex10) ;Sup : 424,51 m2	59 Rue Maurice Louamba (ex rue Bergère)	Bacongo	BIAVANGA BENELDA Rochelvie
16	N°9486 du 14/04/25	Section :B2, bloc : 104 ; ;Plle : 08; Sup : 370,65 m2	02, Rue mAKABANA (Qtier Diata)	Makélékélé	Enfants NDOULOU Albertine
17	N°9225 du 18/12/24	Section : -, bloc :-; Plle :-, Sup.42.092, m2	Village Yanga (District de Boko)	POOL	MATOUDIDI Alain
18	N°9292 du 02/06/25	Section :B2, bloc:122; Plle 5; Sup 182,34 m2	50 bis, rue Dihessé (Quartier Diata)	Makélékélé	Enfants MAVOUNGOU
19	N° 9478 du 10/04/25	Section :C2, bloc :114 ; Plle : 26 (ex 119); Sup 501, 26 m2	119, Rue Archambault Q Mpissa	Bacongo	COUPLE MATINGOU
20	N°9001 du 04/07/24	Section : -, bloc : -, Plle :- ; Sup : 3201,86 m2	Rue Kiyindou (quartier kombé)	Madibou	SITA Gustave
21	N° 9427 du 21/03/25	Section :A3; bloc : 26, Plle : 2(ex 28), Sup154, 72 m2	40 bis, Rue Massembo Loubaki (Quartier Ngangouoni)	Makélékélé	LOUZIZILA Geoffroy Amour Du Christ
22	N° 9479 du 10/04/25	Section ;B2, bloc : 160, Plle :8, Sup : 395,20 m2	56 Rue du Pool quartier Diata	Makélékélé	TSOUASSAWA NGONO Giresse
23	N°9124 du 05/09/24	Section : B2; bloc : 81 ; Plle : 15bis, Sup.176, 90 m2	5, Rue Nianga (Quartier Diata)	Makélékélé	KIVOUTIKI TIONGUISSA M
24	N°9447 du 28/03/25	Section : F; bloc : 136, Plle :12(ex 125) , Sup. 136, 02 m2	125, Rue Nkouka Loubofo (Q Kounkou)	Bacongo	BANZOUZI Marie Paul
25	N° 32567du 01/10/24	Section : - , bloc -, Plle :- , Sup : 200, 00 m2	Quartier Florent Tsiba (DJIRI)	Pool	NGOULOU MOUKILI Jérémie A
26	N°32568 du 01/10/24	Section :-, bloc :- ; Plle :- ; Sup 200,00 m2	Quartier Florent Tsiba (DJIRI)	Pool	NGAKOSSO MOUAKYS Beldys E
27	N°9503du 18/04/25	Section : C4(exC3) ; bloc : 64 ; Plle : 17 (ex1953), Sup 276,09 m2	1953, Rue Mbemba Pierre (Q Matour)	Makélékélé	ODENDE GOMA DEBORA Anha
28	N°9289 du 20/01/25	Section :C2, bloc :106 ; Plle : 4; Sup :700, 01 m2	MPISSA	Bacongo	OYERI Renée Stella
29	N° 9443 du 28/03/25	Section : G, bloc : 142, Plle :4, Sup 156,69 m2	344bis, Rue MBAMA	Bacongo	NIANGA-OMBANDZA Gerand G
30	N° 9442 du 28/03/25	Section :-, bloc :-, Plle :- Sup: 360,00 m2	Rue non dénommée (QTIER Gaston Mpouililou)	Pool	MPOUO Albin Michel
31	N°9345 du 12/02/25	Section :E, bloc : 110(ex 54), Plle : 1, Sup : 348, 08 m2	34, Rue Ngolo Tchissambou (ex Moll)	Bacongo	LOUMINGOU Weenfer Jessi
32	N°9449 du 31/03/25	Section : BH2 ; bloc : 104 Plle : 7bis, Sup : 424,27 m2	54 Avenue Nsendé Daniel (Q Massissia)	Madibou	M'BERI N'GOUARI Berlis
33	N°9445 du 28/03/25	Section :B2 ; bloc : 101 ; Plle : 13 ; Sup : 187, 53 m2	45, Rue Yamba (Diata)	Makélékélé	BISSON Jade Marie Pia
34	N°33247 du 27/02/25	Section :AP2;bloc :77, Plle : 12, Sup : 322,28 m2	2, Rue louvakou	Mfilou	TOKOBE Geneviève Natacha M
35	N°6716 du 05/05/22	Section :- ;bloc :-, Plle : -, Sup : 316,22 m2	35 Rue Nsamou (quartier Itsali le bled)	Mfilou	MVONDO Simone
36	N° 9183 du 22/11/24	Section : AK bloc : 15, Plle : 5, Sup 274,51 m2	6 Avenue de la paroisse (qtier Makazou)	Mfilou	TAKI MALONDA André
37	N° 31498du 29/01/24	Section : -, bloc : -, Plles : - - ; Sup 10.094.929,856 m2	Village BAMBOU (Terres Bampoh)	Pool	Société les Fruits de PIERRE Sarl
38	N°9167 du 15/11/24	Section : AD4(ex AB), bloc :38; Plle :4 ; Sup : 785,75 m2	8, Rue Joseph Bouana (qtier Mafouta)	Madibou	NTANDOU SISSOUKOULOU IL
39	N°9166 du 15/11/24	Section : -AP2 ; bloc : 143; Plles : 13, Sup : 328,66 m2	24, Rue Nkéléké (Q Ngambio)	Mfilou	INTARI Jean Urbain
40	N° 7831d u 01/03/24	Section : AD; bloc : 81 ; Plle :3bis, Sup : 240,, 21 m2	5 bis, Rue NKOUNKA Alphonse	Makélékélé	MBOUZI MAYANGUI Adolphe
41	N°9286 du 20/01/25	Section : C; bloc : 81(ex 6), Plles : 16(ex 8), Sup : 529,95 m	27, Rue Bikoumou André	Bacongo	NDIAYE MAMADOU
42	N° 9391du05/03/25	Section : C2 ; bloc : 126 ; Plles : 3bis, Sup : 207,48 m2	837 Rue Cardinal E M (quartier Mpissa)	Bacongo	MAPANGUI Patritrick Antoine B
43	N°9296 du 26/03/25	Section AE, bloc :18 ; Plle :01 bis ; Sup :249,99 m2	Avenue Albert Mpoutou Q Mansimou	Madibou	MIACKASSISSA Franck Jodel U
44	N°9456 du 01/04/25	Section : C, bloc :6 ; Plle :18(ex742), Sup :442,92 m2	742 , Avenue de l'O UA bis	Bacongo	Succession BAKOUMA
45	N° 9511 du 23/04/25	Section - bloc : -; Plle :- ;Sup : 11.047,76 m2	Mantébé-Kimpouomo	Madibou	MBOUTILA NTOUMI Henoc Jered
46	N° 9539 du 08/05/25	Section A3, bloc : 33 ; Plle :22 ;Sup : 361,97 m2	08, RUE Maléla François	Makélékélé	MOUSSA Providence Christ
47	N°9441 du 27/03/25	Section : F, bloc :148(ex 97A) ; Plles : 4(ex 03) ; Sup 280,68 m2	134, rue Mpossi Masséké (ex Berlioz)	Bacongo	BIYOT Andréa Dominique
48	N° 9298 du 21/01/25	Section :AW, bloc :6, Plles : 1bis &8, Sup :574 ,72 m2	Quartier Kimpouomo	Madibou	KOUKA Victor
49	N°9385 du 04/03/25	Section :AP2, bloc : 156, Plles : 2 Sup 140,30 m2	2 bis, Rue Mouanga Ngoumba	Mfilou	MAYALA Daniel Francis
50	N°9541 du09/05/25	Section :BH2, bloc :55, Plles : 5, Sup 375,76 m2	42bis, Avenue Nsendé Daniel (Q Massissia)	Madibou	FOUAD EL SAHELY
51	N°947 du 09/04/25	Section :CH, bloc :25, Plles : 4, Sup 570,57 m2	Rue Ondongo (quartier Soprogie)	Djiri	OKO Landry Simplice

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2025

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur des Impôts chef de bureau

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES (PSIPJ)
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 09/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) DU PSIPJ

I. Contexte

Dans le souci d'atténuer les risques du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages, le Gouvernement a négocié et obtenu auprès de l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, en juillet 2020, un financement initial de 50 millions USD pour le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la COVID-19 (PLRUC). Puis, en juin 2022, le Gouvernement a obtenu, pour le même projet, un financement additionnel d'un montant de 83 millions USD. Le PLRUC est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH). En mars 2024, le projet PLRUC a changé de nom et se dénomme désormais *«Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ)»*.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSIPJ, il est prévu le recrutement d'un(e) Assistant(e) Administratif(ve) du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes.

II. Description des tâches

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, sous la supervision du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC) et le contrôle du Comptable, l'Assistant(e) Administratif(ve) inscrit son action dans le respect des dispositions et des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Projet:

• Au titre de la gestion administrative de l'Unité de Coordination de Projet:
- Organiser et contrôler les achats; - Assurer la gestion du personnel (gestion des permissions, gestion des congés administratifs, gestion des congés maladies,); - Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises; - Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs); - Centraliser les demandes d'achats, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes;
- Elaborer et assurer le suivi du planning des congés;
- Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du manuel de procédures; - Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droits conformément aux dispositions du manuel de procédures;
- Tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel de l'Unité de Coordination de Projet; - Gérer les formalités administratives du personnel en mission (réservation, achat titres de transport, formalités de départ des missionnaires); - Assurer la gestion des temps de présence et le suivi du registre de présence.

• Au titre de la gestion du patrimoine mis à la disposition du Projet:
- Assurer le suivi des biens mobiliers et immobiliers mis à la disposition des entités du Projet;
- Tenir à jour le registre du patrimoine du Projet; - Suivre les dates d'expiration des visites techniques et assurances; - Assurer le suivi des véhicules du projet: entretien, réparation, mise en place et contrôle des carnets de bord; - Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques; - Etiqueter le matériel et mobilier de bureau mis à la disposition du Projet; - Gérer les approvisionnements et le stock des matériels et fournitures du Projet; - Produire le rapport trimestriel des fournitures de bureau et autres matériels; - Tenir à jour le fichier d'inventaire du stock des matériels et des fournitures du Projet; - Assurer la vérification de la conformité des biens et services reçus avec les spécifications du marché ou de la commande; - Assurer un appui logistique dans l'organisation des missions, des séminaires et ateliers organisés par le Projet; - Assurer la gestion du groupe électrogène (entretien, réparation et l'approvisionnement en carburant); - Superviser le personnel de soutien dans la gestion administrative (chauffeur, agent d'entretien et gardiens, etc..);
- Exécuter toute autre tâche requise par la Hiérarchie.

III. Qualifications et Profil du Candidat

L'assistant(e) administratif(ve) devra présenter le profil suivant:

• avoir au moins un diplôme de type BTS/Licence (BAC +2/3) en gestion administrative, secrétariat/Assistant (e) de direction, ou toute autre diplôme équivalent d'une université reconnue; • avoir une expérience d'au moins trois ans dans une administration ou une entreprise, ou un projet de développement; • avoir une expérience pratique auprès des structures financées par les Bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, BAD, FIDA, UE, Agences de l'ONU, etc.) serait un atout; • avoir une maîtrise de l'outil informatique courant: World, Excel, Internet, Powerpoint, etc.; • avoir des aptitudes de travailler sous pression, en équipe, avec rigueur, dans un milieu multiculturel, • avoir une parfaite maîtrise du français et de bonnes compétences en communication écrite et orale; • Avoir une bonne maitrise écrite et orale de l'anglais serait un atout.

N.B: Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.

Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication du présent Avis à manifestations d'intérêts, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

IV. Durée et lieu de la mission

La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la prise de service avec une période d'essai d'un mois. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction de la performance.
L'Assistant (e) Administratif(ve) du projet résidera à Brazzaville.

V. Constitution du dossier de candidature

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature comprenant:
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé; - Une copie légalisée du diplôme minimum requis et/ou d'autres diplômes spécifiques;
- Les copies des certificats, attestations et / ou des contrats de travail des précédents employeurs.

NB: Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

VI. Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, Août 2018, novembre 2020 et septembre 2023).
Le processus comportera deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats qualifiés; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Les dossiers de candidature devront être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original ou envoyés par voie électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **30 juin 2025 à 16h 00**, à l'attention du Coordonnateur du projet PSIPJ et porter clairement la mention ***«Recrutement d'un Assistant(e) Administratif(ve) du PSIPJ»***

Cellule Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).
Adresse: Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui, Brazzaville.

Adresse électronique: contact@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2025

Le Coordonnateur,

Antoine Regis NGAKEGNI

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE
ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES (PSIPJ)
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS
AMI n° 010/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DES TRANSFERTS MONETAIRES (RTM) DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET DE PROTECTION SOCIALE ET D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES (PSIPJ)

I. Contexte

Dans le souci d'atténuer les risques du COVID-19 sur les conditions de vie des ménages, le Gouvernement a négocié et obtenu en auprès de l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, en juillet 2020, un financement initial de 50 millions USD pour le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la COVID-19 (PLRUC). Puis, en juin 2022, le Gouvernement a obtenu, pour le même projet, un financement additionnel d'un montant de 83 millions USD. Le PLRUC est placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH). En mars 2024, le projet PLRUC a changé de nom et se dénomme désormais *«Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ)»*.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PSIPJ, il est prévu le recrutement d'un Responsable des Transferts Monétaires (RTM) de l'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).

II. Mandat

Le Responsable des Transferts Monétaires (RTM) est d'une manière générale responsable de toutes les activités liées aux transferts monétaires alloués aux bénéficiaires par le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes.

Le Responsable des Transferts Monétaires (RTM) a pour missions principales de:

- Identifier et préparer le paiement des prestations aux bénéficiaires des Transferts Monétaires Conditionnels (TMC), des Transferts Monétaires Activités Génératrices de Revenus (TMAGR) et des Transferts relatifs à l'inclusion productive des jeunes.
- Superviser le paiement des bénéficiaires des différentes prestations;
- Assurer le reporting et l'archivage des données relatives aux différents paiements;
- Contribuer au développement du système de paiement en rapport avec les évolutions.

III. Profil et qualifications

Le Responsable des Transferts Monétaires (RTM) doit avoir le profil et les qualifications ci-après:
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau minimum Master 2 (Bac+5) en économie, finance, statistique ou équivalent;
- Justifier d'une expérience confirmée d'au moins trois (03) ans dans le domaine de gestion et de paiement des prestations sociales;
- Justifier d'une expérience confirmée d'au moins deux (02) ans dans le domaine de gestion des bases de données et des systèmes d'information;
- Justifier d'une expérience confirmée d'au moins deux (02) ans dans le domaine de gestion financière et comptable;
- Posséder des connaissances en système d'information comptable et financière, de reporting et d'organisation des projets;
- Avoir des connaissances dans le domaine de protection sociale est un atout;
- Avoir la capacité à travailler en équipe et sous pression.

N.B: Sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat.
Les candidatures des personnes ayant travaillé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale dans lequel ont été relevées des dépenses inéligibles ou questionnables, sont désavantagées.

Pour assurer la non-perturbation de l'exécution des projets de développement, les candidats travaillant, ou ayant travaillé au cours des six derniers mois au sein d'une unité de gestion d'un des projets de développement financés par la Banque mondiale dont la date de clôture vient à terme dans l'année suivant la publication du présent Avis à manifestations d'intérêts, ne sont pas autorisées, de même que les candidats ayant travaillé dans des projets clôturés mais qui n'ont pas encore rempli tous les engagements de gestion financière (rapports d'audit de clôture, RSF, documentation des comptes désignés).

IV. Durée et lieu de la mission

La durée de la mission du Responsable des Transferts Monétaires (RTM) est de douze (12) mois avec une période d'essai d'un mois. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction de la performance.
Le poste est basé à Brazzaville avec les déplacements dans les zones d'interventions du projet.

V. Constitution du dossier de candidature

Les candidats intéressés devront soumettre un dossier de candidature comprenant:
- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur du Projet;
- Un curriculum vitae (CV) détaillé;
- Une copie légalisée du diplôme minimum requis et/ou d'autres diplômes spécifiques;
- Les copies des certificats, attestations et / ou des contrats de travail des précédents employeurs.

NB : Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront pris en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuve pour étayer leur candidature.

VI. Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, Août 2018, novembre 2020 et septembre 2023).
Le processus comportera deux (2) phases: (i) la phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats qualifiés; (ii) la phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

VII. Dépôt de candidature

Les manifestations d'intérêts doivent être écrites en langue française et envoyées par courriel ou déposées physiquement au siège du projet du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes aux adresses référencées ci-dessous au plus tard le 30 juin 2025 à 16h 00 (heures locales), à l'attention du Coordonnateur du projet PSIPJ et porter clairement la mention « Recrutement du Responsable des Transferts Monétaires (RTM) ».
Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel aux adresses ci-dessous, de 9 heures à 16 heures (heures locales) du lundi au vendredi.
L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est:

Cellule Passation de Marchés
A l'attention du Coordonnateur
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).
Unité de Gestion.
Adresse : Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui, Brazzaville.

Adresse électronique: contact@psipj.com
Téléphone : 06 135 90 90

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2025

Le Coordonnateur,

Antoine Regis NGAKEGNI

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE, D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES
UNITE DE GESTION DU PROJET

(PSIPJ – P174178)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS NATIONAL
AMI n° 011/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

RECRUTEMENT DE VINGT (20) PRESTATAIRES DE FORMATION DANS LES VILLES DE BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE ET OUESSO DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 6.1 DU PSIPJ

La République du Congo a bénéficié d'un prêt IDA/Banque Mondiale pour financer le projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes, PSIPJ en sigle.

L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet. Le projet comprend quatre (4) composantes actives: (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2); (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3); (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4); (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

Les services de consultant (*«les Services»*) comprennent la formation de 40 000 jeunes vulnérables dans les domaines de compétences de vie courante, de GERME du BIT niveau 1, de gestion des risques de catastrophe en lien avec le climat, ainsi que dans les domaines techniques choisis par les candidats

Tableau 1: Données générales sur la formation des jeunes de la sous-composante 6.1

Zones de couverture	Données de base	Nombre de classes pédagogiques de 20 jeunes pour toutes la période	Nombre de jeunes à former par mois	Nombre de prestataires de formation (PF)
BRAZZAVILLE	20 800	10	1 486	10
POINTE NOIRE	14 000	6	1 000	6
DOLISIE	2 000	2	143	2
OUESSO	3 200	2	229	2
TOTAL	40 000	20	2 857	20

La durée de la mission est de douze (12) mois par prestataire à compter de la date de signature de l'Ordre de service.

L'Unité de Gestion du PSIPJ invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant les informations concises sur leurs capacités techniques et leur expérience (référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.) démontrant qu'ils sont qualifiés pour les formations dans les thématique sus mentionnées.

L'attention des consultants est attirée sur la section III, paragraphes, 3.13, 3.15 et 3.16 du *«Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI)»* de la Banque mondiale, édition de septembre 2023.

Les cabinets seront recrutés sur le plan national sur la base d'une expérience avérée d'au moins cinq ans dans les domaines de formation précités.

La sélection des cabinets se fera sur la base d'une liste restreinte d'au moins vingt (20) candidats présélectionnés. Les cabinets seront sélectionnés conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés. Celles-ci seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

Les critères de présélection sont les suivants: (i) être un cabinet spécialisé dans le domaine de la formation en général et de la formation des jeunes en particulier; (ii) justifier les missions similaires réalisées (iii) disposer d'une équipe qualifiée; (iv) disposer des capacités logistiques suffisantes (siège, espace de formation dédié, etc.).

Les consultants peuvent s'associer avec d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet ou par e-mail à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention *«Recrutement de vingt (20) prestataires de formation (ONG/cabinet) dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouesso dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 6.1 du PSIPJ»*, au plus tard le lundi **30 juin 2025**, à 16h00 (heure de Brazzaville).

A l'attention du Coordonnateur
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Unité de Gestion.
Adresse: Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui quartier/Diata; Tél: 06.135.90.90, Email: contact@psipj.com

Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessus.

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2025

Le Coordonnateur,

Antoine Regis NGAKEGNI

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET DE PROTECTION SOCIALE, D'INCLUSION PRODUCTIVE DES JEUNES
UNITE DE GESTION DU PROJET

(PSIPJ – P174178)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊTS NATIONAL
AMI n° 012/MASSAH/PSIPJ-UGP/2025

RECRUTEMENT DE VINGT (20) AGENCES DE COACHING ET D'ENCADREMENT DES JEUNES CANDIDATS A LA FORMATION EN AUTO-EMPLOI DANS LES VILLES DE BRAZZAVILLE, POINTE-NOIRE, DOLISIE ET OUESSO

La République du Congo a bénéficié d'un prêt IDA/ Banque Mondiale pour financer le projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes, PSIPJ en sigle.
L'objectif de développement du PSIPJ est de fournir une aide d'urgence aux ménages touchés par la crise sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 et d'accroître l'accès des ménages et des jeunes pauvres et vulnérables aux filets sociaux dans les zones d'intervention du projet. Le projet comprend quatre (4) composantes actives: (i) expansion du programme Lisungi pour le relèvement (composante 2); (ii) renforcement du système de protection sociale (composante 3); (iii) gestion, suivi et évaluation du projet (composante 4); (iv) inclusion productive des jeunes vulnérables âgés de 18 à 35 ans (composante 6).

Les services de prestataire (ONG) (*«les Services»*) comprennent: le coaching, l'encadrement et l'accompagnement de 40 000 jeunes dans le montage et la mise en œuvre des plans d'affaires. (voir tableau de répartition ci-dessous)

Tableau 1: Données générales sur le coaching et l'accompagnement des jeunes

Zones de couverture	Données de base	Nombre d'Agences de coaching et d'accompagnement des Jeunes
BRAZZAVILLE	20 800	10
POINTE NOIRE	14 000	6
DOLISIE	2 000	2
OUESSO	3 200	2
TOTAL	40 000	20

La durée de la mission est de douze (12) mois par prestataire à compter de la date de signature de l'Ordre de service.

L'Unité de Gestion du PSIPJ invite les candidats à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant les informations concises sur leurs capacités techniques et leur expérience (référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.) démontrant qu'ils sont qualifiés pour le coaching et l'encadrement des jeunes.

L'attention des candidats (ONG) est attirée sur la section III, paragraphes, 3.13, 3.15 et 3.16 du *«Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI)»* de la Banque mondiale, édition de septembre 2023.

Les ONG seront recrutées sur le plan national sur la base d'une expérience avérée d'au moins cinq ans dans les domaines de montage des plans d'affaires et de l'encadrement des promoteurs des Activités Génératrices de Revenus (AGR).
La sélection des ONG se fera sur la base d'une liste restreinte d'au moins vingt (20) candidats présélectionnés. Les ONG seront sélectionnées conformément aux dispositions décrites dans le Règlement de passation des marchés. Celles-ci seront expressément énoncées dans la demande de propositions.

Les critères de présélection sont les suivants: (i) être une ONG spécialisée dans le domaine de coaching en général et de l'encadrement des jeunes en particulier; (ii) justifier les missions similaires réalisées (iii) disposer d'un personnel clé qualifié et expérimenté; (iv) disposer d'un nombre suffisant de coachs; (v) disposer des capacités logistiques suffisantes (siège, espace de formation dédié, etc.).

Les candidats peuvent s'associer avec d'autres prestataires pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un consortium et/ou d'une sous-traitance.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés sous plis fermé en quatre exemplaires dont un original et en format numérique au siège du projet ou par e-mail à l'adresse ci-dessus, et portés en objet la mention *«Recrutement de vingt (20) Agences de coaching et d'encadrement des jeunes candidats à la formation en Auto-Emploi dans les villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie et Ouesso dans le cadre de la mise en œuvre de la sous composante 6.1 du PSIPJ»*, au plus tard le lundi 30 juin 2025, à 16h00 (heure de Brazzaville).

A l'attention du Coordonnateur
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Unité de Gestion.
Adresse: Foret patte d'oie, derrière le tennis club, ex-siège du projet Lisungui quartier/Diata; Tél: 06.135.90.90,
Email: contact@psipj.com

Les candidats intéressés peuvent consulter les Termes de Référence (TDRs) disponibles à l'adresse ci-dessus.

Fait à Brazzaville, le 16 juin 2025

Le Coordonnateur,

Antoine Regis NGAKEGNI

BACCALAUREAT

Un taux de participation en hausse de 5%

Les épreuves écrites du baccalauréat session 2025 se sont déroulées du 17 au 20 juin sur l'ensemble du territoire national. Quelque 94.958 candidats dont 51. 250 filles scindés dans 255 centres, y compris les deux centres de Luanda et de Cabinda en Angola, ont affronté cette étape décisive de leur parcours scolaire. Comparativement à 2024 (90.055 candidats), l'on note une augmentation de 4.903 candidats, soit une progression de 5,44%.

Pendant l'épreuve de mathématiques

Le département de Brazzaville a présenté 43.915 candidats répartis dans 95 centres, selon les chiffres communiqués. Pour s'assurer du bon déroulement de l'examen, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, accompagné de son collègue de l'Enseignement technique et professionnel, Ghislain Thierry Maguessa Ebomé, du préfet de la ville, Gilbert Mouanda Mouanda, a visité deux centres à Brazzaville, à la suite du lancement des épreuves au centre du lycée de Moukoundzi-Ngouaka dans l'arrondissement 1 Makélékélé. Ensuite, la délégation s'est rendue au centre Pierre Savorgnan De Brazza, dans l'arrondissement 2 Bacongo. L'école conventionnée catholique Immaculée conception, dans l'arrondissement 5 Ouenzé, a bouclé cette ronde. Partout, Jean-Luc Mouthou a invité les candidats au travail, à la rigueur et à la discipline. Surtout à ne se livrer aux vendeurs d'illusions.

En rapport avec le droit à l'éducation, certains les candidats égarés et d'autres n'ayant pas retrouvé leurs noms sur les listes ont été logés dans un centre de circonstance. *«Nous avons fait cela pour que la raison soit toujours du côté du Gouvernement. Déjà nous ne savons pas s'il se sont préparés, nous les avons reçus, nous traiterons leurs copies comme nous traiterons d'ailleurs les copies des candidats légaux qui ont pris la peine de s'inscrire depuis octobre»,* a assuré Jean-Luc Mouthou. Il a saisi l'occasion du lancement des épreuves pour attirer l'attention des promoteurs des écoles privés qui brillent par des comportements peu responsables. Pas plus tard que le dimanche 15 juin, de nombreux dossiers ont été apportés au ministère par des candidats qui n'ont pas pu être insérés dans les délais requis. *«Ça commence à faire lourd et nous n'allons pas avancer dans ces conditions-là. Nous avons préconisé des sanctions sévères à l'encontre des promoteurs véreux, parce que nous ne pouvons pas continuer comme ça. Il faut amener tout le monde à respecter les dispositifs règlementaires mis en place pour nous permettre d'être efficace et de nous exiger ensuite, à l'arrivée, des résultats»*, a martelé le ministre de l'Enseignement général.

Dans le but de prendre en charge médicalement des élèves malades, afin de leur permettre de poursuivre leur examen, les services de la sécurité civile, partenaire du ministère depuis 2018, ont érigé des stands dans les centres d'examen à travers la ville de Brazzaville.

E.M.O.

NATIONS-UNIES

Mieux connaître l'OMS

Le bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo sous l'égide de son représentant, le Dr Vincent Sodjinou Dossou, a organisé jeudi 12 juin 2025 une journée de découverte des agences du système des Nations-Unies, et plus spécifiquement de l'OMS. Cette journée a été dédiée à la jeunesse, venue des différents arrondissements de Brazzaville.

Les cadres et agents de l'OMS posant avec les jeunes

La rencontre a eu pour objectif d'informer les jeunes, couche essentielle de la population congolaise, sur les actions menées par l'OMS et leur impact sur les Congolais. Le représentant de l'OMS a donné un aperçu sur cette organisation. Cette rencontre intègre la célébration cette année des 80 ans de la création des Nations unies. *«C'est dans ce cadre que nous sommes en train de vous faire visiter toutes les institutions spécialisées des Nations unies. L'OMS a été fondée le 7 avril 1948, c'est pour cela que nous célébrons chaque 7 avril la Journée mondiale de la santé, c'est comme l'anniversaire de création de l'OMS. Elle est une institution spécialisée des Nations unies dédiée à la santé publique mondiale. Cette agence est engagée pour faire que chaque habitant du monde atteigne le niveau le plus élevé de santé possible. C'est indépendant de la race, de l'ethnie, de la religion, etc. L'OMS est présente dans 194 pays dans le monde et met en œuvre des actions dans 150 pays. Elle est structurée en trois grands niveaux: l'OMS siège, à Genève en Suisse, les bureaux régionaux, il y en a sept. Il y a le bureau régional pour l'Afrique qui est basé ici au Congo. Le bureau pays est ouvert depuis les années 1960»*, a fait savoir le Dr Vincent Sodjinou Dossou.

Quatre axes caractérisent le travail de l'OMS au Congo: la couverture sanitaire universelle. (Il s'agit de faire que chaque citoyen puisse avoir accès aux soins de santé de qualité sans que l'argent soit un obstacle); la prévention et la réponse aux urgences; la promotion de la santé et l'administration. *«Notre rôle est d'appuyer le Gouvernement pour mettre en œuvre la politique sanitaire nationale»*, a rappelé le représentant de l'OMS au Congo.

Les programmes de l'OMS sont entre autres: le renforcement du système de santé (NSS); et déterminants sociaux (HPR); la vaccination (IVD); la santé de la reproduction (FRH); la préparation et réponse aux urgences de santé publique (WHE); les maladies transmissibles; les maladies non transmissibles et les maladies tropicales négligées.

Danny Yombo Ngala, étudiante en Master à la faculté de droit de l'Université Marien Ngouabi, également représentante des filles et des enfants dans l'association Famille d'action multiformes communauté nationale des personnes atteintes d'albinisme a salué cette initiative qui leur a permis d'approfondir leurs savoirs sur l'OMS. *«Ce rendez-vous a été très enrichissant, de tel sorte que j'ai pu comprendre le fonctionnement ainsi que les actions qu'elle mène. A l'instar de la vaccination, il a été important que nous connaissions son intérêt parce que nous sommes des parents de demain. Nous devons être avertis sur l'importance de la promotion de la santé pour éviter des situations dramatiques dans le futur»*, a-t-elle confié.

Une visite guidée des bureaux et du personnel de l'agence onusienne a clos cette journée d'échanges.

Germaine NGALA

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°465/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33159 du 07-02-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE BOULANKIO	POOL	KOMBO Franck
2	33157 du 07-02-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 4.000,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	IKOMBO Franck
3	33384 du 31-03-25	Sect E, bloc - ; Plle - ; Sup : 813,14m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	NGOLE Ephraïm
4	33401 du 02-04-25	Sect P13C, bloc 152 ; Plle 3 ; Sup : 298,68m2	AVENUE CITE DES 17 (QUARTIER CITE DES 17)	7-BZV	OKANDZA Jean Christophe
5	33353 du 25-03-25	Sect : Zone non cadastrée, Sup : 18.000,00m2 soit 1ha80a00ca	VILLAGE INONI PLATEAU	POOL	NKUNDINEZA François
6	33351 du 25-03-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.440,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NKUNDINEZA François
7	33269 du 05-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Plle - ; Sup : 772,91m2	QUARTIER NGAMBAMOU	POOL	DZEBAS Gatien Edgar
8	33200 du 17-02-25	Sect PA, bloc 1 ; Plle 8 ; Sup : 618,39m2	MAYA-MAYA	4-BZV	Succession MBE Pierre Julien
9	31186 du 18-12-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 750,83m2	2EME SORTIE NORD AU GOUDRON (KINTELE)	POOL	AKOUALA MPORO Marcelin
10	33404 du 03-04-25	Sect AT, bloc 24 ; Plle 09 ; Sup : 411,67m2	14, RUE MAMPOUYA BENJAMIN	4-BZV	Enfants GANZIAMI
11	32327 du 07-08-24	Sect P8, bloc 82 ; Plle 09 (ex.10) ; Sup : 299,65m2	49, RUE KINKALA	4-BZV	OBA Kevin Ravel
12	33320 du 24-02-25	Sect P7, bloc 59 ; Plle 15bis ; Sup : 346,25m2	VILLAGE MANDIELLE	4-BZV	OBA Kevin Ravel
13	27418 du 15-07-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,74m2	125BIS, AVENUE DE FRANCE	POOL	MBANDZA Gilbert
14	33396 du 02-04-25	Sect P2, bloc 75 ; Plles 9 et 10 (ex.5bis) ; Sup : 306,10m2	QUARTIER NGATSUENE (DJAMBALA)	3-BZV	SCI CAELINUS NIANGOU CEHENA
15	33045 du 17-01-25	Sect C, bloc 44 ; Plles 7 et 08 ; Sup : 1.188,76m2	QUARTIER IHOUEME (KINTELE)	PLATEAUX	MVIRI Merveil De Roussy
16	33197 du 14-02-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	LOUKOMBO Janel Valodia
17	33413 du 04-04-25	Sect : Zone Rurale ; Sup : 602,32m2	VILLAGE MINGALI-BAMBOU	POOL	MOUSSONI NZOUSSI Christelle Jenna
18	32834 du 02-12-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 1.200,00m2	6, RUE NKOUA EDOUARD (NGAMBIO LA BASE)	POOL	NGOMA NKADOULOU Léonce Amour
19	33357 du 25-03-25	Sect AT, bloc 19 (ex.10) ; Plle 3 (ex.6) ; Sup : 424,72m2	ZONE AVERDA	4-BZV	DIALLO Oumarou
20	33450 du 11-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha	ZONE AVERDA	POOL	Société LEIJIN Economique et Commerciale du Congo
21	33451 du 11-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	1, RUE CONGO (QUARTIER 47 MOUNGALI)	POOL	Société LEIJIN Economique et Commerciale du Congo
22	33249 du 28-02-25	Sect P8, bloc 2 ; Plle 4 (ex.2) ; Sup : 282,60m2	1580, AVENUE DES TTROIS MARTYRS	4-BZV	MAMBOU née LOAZA KAM Edwige Nicole
23	33297 du 11-03-25	Sect P7suite (exP7), bloc 10, Plle 50 (ex1580), Sup : 713,84m2	COMMUNE DE KINTELE	4-BZV	Enfants GANONGO
24	32809 du 27-11-24	Sect -, bloc - ; Plle 15 ; Sup : 400,00m2	RUE OLLEME	POOL	MAHOUNGOU Clyd Ulrich Gladice
25	33061 du 20-07-25	Sect BD3, bloc 84 ; Plle 14bis ; Sup : 220,13m2	VILLAGE YIE (AGRI-CONGO)	9-BZV	ATSOUAYA Cedrick André
26	33322 du 17-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 4.994,678m2	1602, AVENUE DES TROIS MARTYRS	POOL	MBON GANTSIO Davy Vianney
27	33012 du 13-01-25	Sect P7suite, bloc 9 ; Plle 7 ; Sup : 368,08m2	KINTELE (QUARTIER PAUL GAMBIE)	4-BZV	ACKEBE Solimone Raïth Providence
28	32822 du 29-11-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 277,74m2	QUARTIER 611 IMPOH MANIANGA	POOL	IWANGA Christ Nesly Hedner
29	30510 du 10-07-23	Sect CI, bloc 44 ; Plle 14 ; Sup : 798,47m2	VILLAGE MBAMBA	9-BZV	LENGOUANGO OKINDA Emilienne
30	33388 du 31-03-25	Sect : Zone Rurale ; Sup : 60.000,00m2 soit 6ha00are00ca	QUARTIER STADE DE LA CONCORDE (TERRE IMPINI)	POOL	Monsieur, Madame ITOUA et Enfants ITOUA ODJOLI
31	33356 du 25-03-25	Sect C, bloc - ; Plle - ; Sup : 200,00m2	55BIS, RUE TSABA (QUARTIER BONGO)	POOL	NGOBO ICKOLLO Armell Gildas
32	33383 du 31-03-25	Sect P10, bloc 53 ; Plle 09bis (ex.6) ; Sup : 156,40m2	RUE LANDO ET 15, RUE OTEMA (QUARTIER 904 NKOMBO)	5-BZV	GABOUMBA MOUKENGUE née NYANGA G. D. R.
33	33376 du 28-03-25	Sect BF, bloc 19 ; Plle 3 et 7bis ; Sup : 371,99m2	VILLAGE IMPANI	9-BZV	KANGA Lazare
34	33505 du 24-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	27, RUE LOUKOUO BIS	POOL	NGOMBE OGNAKO Mathurine
35	33342 du 21-03-25	Sect P10, bloc 5 (ex.5B) ; Plle 4bis (ex.9bis) ; Sup : 232,68m2	VILLAGE IMPANI	5-BZV	BOUMA Charles Robert Ednald
36	33378 du 28-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 811,76m2	VILLAGE IMPANI	POOL	BOPAKA Nancy Gertrude
37	33379 du 28-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE IMPANI	POOL	BOPAKA Nancy Gertrude
38	33380 du 28-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE YIE	POOL	BOPAKA Micheline Faustine
39	33385 du 31-03-25	Sect : Zone Rurale ; Sup : 20.000,00m2 soit 2ha00are00ca	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE DSN)	POOL	MBOUMA NDENGUE Richard
40	32659 du 24-10-24	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 396,13m2	VILLAGE NKOUO	POOL	DONGUI EKENGUE Marina Paola
41	33449 du 10-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE MVOUA	POOL	NIANGUI Honorée
42	32906 du 18-12-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	40, RUE PHILIPPE MAKOUARI	POOL	MALONGA NZONZI Patrice
43	33138 du 04-02-25	Sect AT, bloc 5 (ex.47) ; Plle 21 (ex.40) ; Sup : 379,96m2	8, RUE MBALNEYA (QUARTIER ITSALI LE BLED)	4-BZV	PELE PASSI Eudes Julica Amour
44	33311 du 14-03-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 691,78m2	97, RUE LOUKOLELA	7-BZV	PHILIPPE WILLY
45	32108 du 20-06-24	Sect P15, bloc 21 ; Plle 3 ; Sup : 354,65m2		6-BZV	Succession NGOUNGA Antoine

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2025

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur des Impôts chef de bureau

DEPARTEMENT DU POOL

Un festival de la Sape pour cimenter la paix!

Malgré la grande et longue pluie qui a arrosé la capitale la veille, en cette période de saison sèche, le premier Festival de la Sape, l'unité nationale "Brazza paix sapeur" dans le département du Pool, dont le créateur est l'artiste-musicien Didier Ngenge, accompagné de César Sampao Nziki, le play-boy, en partenariat avec le sous-préfet et la conseillère de Goma Tsé-Tsé a tenu ses promesses. Il s'est déroulé, le 14 juin 2025 au bar *''Mère Sô"*, à Nganga Lingolo (district de Goma Tsé-Tsé), dans le Pool, devant une foule nombreuse. C'était sous le haut patronage de Philippe Nzalankazi, le sous-préfet, excellemment habillé, qui avait à ses côtés, la conseillère du district Solange Kionzo dit ''Mère Sô".

Philippe Nzalankazi et Solange Kionzo ''Mère Sô" congratulant les heureux gagnants

Le moment tant attendu a été le concours organisé pour la circonstance. Il a permis de retenir trois des treize sapeurs qui représenteront le district de Goma Tsé-Tsé au grand concours prévu à Kinkala, le 8 août. Dans cet exercice, qui a permis aux participants de démontrer leur savoir-faire et leurs ***''griffes"***, le jury présidé par Serge Patrick Malonga "Patou", a couronné: Merveil Biampandou Bamona (1er); Brêle Malonga "Jean Brêle" (2e); Rolie Ntela "Messy" (3e). Vivement applaudis par le public, les trois sapeurs ont été congratulés par le sous-préfet et la conseillère.

«Nous sommes en train de travailler pour la paix. Bientôt nous allons aborder l'élection présidentielle, nous ne voulons pas que les troubles fêtes viennent encore perturber la paix dans notre département. Il nous faut leur barrer la route, nous ne voulons plus vivre ce qu'on a connu les années passées. Nous organisons ses compétitions pour éduquer nos populations, et les inviter au vivre ensemble. C'est la première édition qui se tient à Nganga Lingolo, le 12 juillet nous irons à Mindouli, pour clôturer à Kinkala le 8 août. Et, ensemble, nous allons communiquer cette paix partout!», a affirmé Philippe Nzalankazi.

Très heureuse, Solange Kionzo ''Mère Sô" a déclaré: *«Ce festival s'est bien passé grâce au Chef de l'Etat qui est le garant de la paix, car sans paix rien ne peut se faire. C'est pour la première fois que nous assistons à un tel évènement, et cela a attiré mon attention, et je salue l'engouement du public».*

Le créateur, les organisateurs, les membres du jurys et les gagnants

Pour Didier Ngenge, sans la paix il n'y a pas la sape, pas de travail. *«J'attire l'attention des jeunes de s'organiser, de vivre ensemble et d'avoir l'amour du prochain pour que tout le monde progresse sans problème».*

«Ce festival s'est déroulé dans la paix et la sécurité. Je salue l'initiative et demande au sous-préfet de continuer dans cette lancée, pour réunir encore la jeunesse afin qu'elle aille de l'avant parce que dans la sape, il y a la dignité, l'éducation et les règles de la nation», a souligné Damase Hervé Euloge Mikouiza dit *''Wazakala, wa Semo, wa manisa"*.

Venus de différents arrondissements de la capitale, de nombreux clubs de sapeurs ont été présents. Ils n'ont pas été avares de démonstration de pas de *''diatance publique"*, à la grande satisfaction du public. Il s'agit, entre autres, de: Les Salopards de la sape; Les Apôtres de la sape; Les Borsalinos; Les Acteurs de la sape; Amis Sape Mosade; Le Club luata wa toma; As Ouenzé; Club de sapeurs de Mayanga; Les sapeurs d'Etat.

Alain-Patrick MASSAMBA

LITTÉRATURE

Dédicace du livre d'Asie Dominique de Marseille

***«L'appel du silence, parcours atypique d'un journaliste né à la maternité de la communication»*, c'est le titre du livre d'Asie Dominique de Marseille, en qualité d'écrivain, journaliste honoraire et membre du Conseil supérieur de la liberté de communication. Cet ouvrage édité par l'édition l'Harmattan Congo-Brazzaville, a été dédicacé, vendredi 6 juin 2025, dans l'amphithéâtre du lycée de la Révolution, à Ouenzé, Brazzaville. Plusieurs motivations, comme les souvenirs d'élève et l'incitation des jeunes à la lecture, ont poussé l'auteur à organiser la cérémonie de présentation et de dédicace dans son ancien établissement scolaire où il a passé une partie de ses études secondaires, jusqu'à l'obtention du baccalauréat.**

Asie Dominique de Marseille

La couverture du livre

La présentation du livre, comptant près de cent pages, neuf chapitres et une conclusion, a connu un engouement, avec un grand public composé de certaines personnalités ferventes de la culture et de la lecture, comme Mme Emma Mireille Opa Elion, directrice générale de l'agence nationale de l'artisanat, qui a d'ailleurs encouragé l'auteur en disant: *«Quand on est écrivain, on le demeure. L'écrivain est immortel».*

La présentation de cet ouvrage a été faite tour à tour par le Pr Godefroy Moyen, préfacier du livre, doyen honoraire de la faculté de droit à l'université Marien Ngouabi, Pierre Ntsemou, dit "Saint Pierre des mots", écrivain et critique littéraire et Asie Dominique de Marseille, l'auteur, en présence d'Appoliange Josué-Mavoungou, directeur général adjoint des éditions l'Harmattan Congo et de Firmin Moungala, proviseur du lycée de la Révolution. Le livre, qui est un essai littéraire, relate le parcours de l'écrivain, depuis son enfance jusqu'à devenir journaliste. Il est une autobiographie.

Asie Dominique de Marseille a soutenu. *«On ne doit pas disparaitre avec son savoir, comme les féticheurs qui disparaissent avec leurs savoirs. Dans notre métier de journaliste, j'ai toujours dit, nous ne devons pas que parler pour nous, il faut donner la possibilité aux minorités, à ceux qui veulent parler, qui veulent faire comprendre leur part de vérité pour l'évolution de notre société et de notre pays».*

Philippe BANZ

MINISTERE DES FINANCES, DU BUGGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°466/2025/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N°d'ordre	N°de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	33140 du 06-02-25	Sect CH (ex.BG), bloc 118 ; Plle 4 (ex.11) ; Sup : 428,04m2	RUE SAINTE ANNE (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	MOLONGO MOKOKO Euphrasie Bertrande
2	33090 du 28-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 21.793,53m2 soit 2ha17a93ca	VILLAGE MANDIELE	POOL	BOUITI Jacques Antoine
3	33476 du 16-04-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.000,52m2	VILLAGE LOUBASSA (ÎLE MBAMOU)	BRAZZAVILLE	MATOUMONA Sansy Regne Estheglene Gracya
4	7981 du 27-05-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 205.807,90m2	VILLAGE ODZIBA CENTRE	POOL	Ved Prakash KHANDELWAL
5	32371 du 16-08-24	Sect P8, bloc 132 ; Plle 09 (ex.10) ; Sup : 386,10m2	77, RUE SIBITI	4-BZV	BOMBETE Sylvie Pascaline Epouse GOKANA
6	33548 du 09-05-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 222,40m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	Monsieur et Madame BOYINA TOMAZOTO
7	29959 du 06-03-23	Sect -, bloc - ; Plles 10 et 11 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	LAMPTE Marie Louise
8	29949 du 06-03-25	Sect -, bloc - ; Plles 5 et 19 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	LOUKENGO Guy Florant
9	29836 du 08-02-23	Sect -, bloc - ; Plles 11 et 21 ; Sup : 720,00m2	KINTELE	POOL	LOUKENGO Guy Florant
10	29838 du 09-02-23	Sect -, bloc - ; Plle 8 ; Sup : 400,00m2	KKINTELE	POOL	NGUINA LIKIBI Limabert
11	29069 du 18-08-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 244,43m2	DJIRI (QUARTIER FLORENT TSIBA)	POOL	OPPELET MATHAS Samuel Alexandre
12	33518 du 30-08-25	Sect A, bloc 28 ; Plle 8 ; Sup : 398,06m2	QUARTIER STADE LA CONCORDE	POOL	EBALE Bruno
13	32008 du 30-05-24	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 782,69m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	AKPLOGAN Laura et AKPLOGAN Marc Gédéon
14	33236 du 25-02-25	Sect P6, bloc 21 ; Plle 4 ; Sup : 201,43m2	18BIS, RUE BABEMBE (QUARTIER SOFFI)	5-BZV	LEMBERY Eddy Serge Christian
15	29597 du 28-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	MPAN NODIA Rey Paterne
16	29598 du 28-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	MPAN NODIA Rey Paterne
17	29596 du 28-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	QUARTIER PAUL GAMBI	POOL	MPAN KILOUHAIMOUI Ghislain
18	33159 du 07-02-25	Sect P5, bloc 108 ; Plle 9 (ex.5) ; Sup : 247,86m2	71, RUE MAKOKO	3-BZV	LONGANGUE M., NDZELENGUE G. M et NDZELENGUE B. S.
19	33542 du 08-05-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 50.000,00m2	VILLAGE NKOUO	POOL	ESSONGA PEYA-BAMBA
20	33366 du 27-03-25	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	KINTELE (QUARTIER PAUL GAMBI)	POOL	NDANGUI Eric
21	33367 du 27-03-25	Sect O, bloc - ; Plle - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	NDANGUI Eric
22	31535 du 09-02-24	Sect P16 (ex.P14), bloc 151, Plle 13 (ex.7), Sup : 336,53m2	29, RUE ASSOKO	6-BZV	KOMBELLY Yves Alain
23	33474 du 16-04-25	Sect P15, bloc 209 ; Plle 01 ; Sup : 400,00m2	RUE OYO BIS (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)	6-BZV	LEBO Anges Poungui
24	33475 du 16-04-25	Sect P15, bloc 209 ; Plles 11 et 12 ; Sup : 800,00m2	RUE OYO (QUARTIER 604 FLEUVE CONGO)	6-BZV	YENGO MANANGA Lydie
25	33371 du 27-03-25	Sect PA, bloc 17 ; Plle 28 ; Sup : 352,52m2	139, RUE MATSONA NZOULOU	4-BZV	Succession Félix MOUKOUANGA
26	33482 du 18-04-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 749,47m2	QUARTIER CAMPEMENT	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
27	33382 du 31-03-25	Sect P10, bloc 108 ; Plle 26 (ex.12) ; Sup : 381,02m2	121, RUE BONGA (QUARTIER BONGO)	5-BZV	GABOUMBA MOUKENGUE née NYANGA GAKOSSO
28	32857 du 09-12-24	Sect AG, bloc - ; Plle - ; Sup : 480,00m2	QUARTIER LIFOULA	POOL	NDONGO IKAMA Taudd
29	32858 du 09-12-24	Sect N, bloc - ; Plle - ; Sup : 800,00m2	QUARTIER ISSOULI (ZONE BOWAWO)	POOL	NDONGO IKAMA Taudd
30	33422 du 04-04-25	Sect CQ, bloc 7 ; Plle 29 ; Sup : 232,98m2	21BIS, RUE JJ NDOMBA (EX NGUIE)	9-BZV	ESSAMI GUERHIA KRASNOV
31	33137 du 04-02-25	Sect P5, bloc 31 ; Plle 09 (ex.07) ; Sup : 422,24m2	93, RUE OSSELE	4-BZV	OBOA-EYENGA Viviane
32	33435 du 07-04-25	Sect CC, bloc 137 ; Plles 14 et 15 ; Sup : 450,00m2	28, RUE SAINT BENOIT (QUARTIER IMPOH MANIANGA)	9-BZV	ODDET Claudia Nadège
33	33547 du 09-05-25	Sect -, bloc -, Plle -, Sup : 211.858,40m2 soit 21ha18a58ca	VILLAGE IMBIMI	POOL	ONDAYE Jean Baptiste
34	33208 du 20-02-25	Sect CH, bloc 14 ; Plle 5 ; Sup : 408,00m2	4, RUE IBILIKI (QUARTIER MASSENGO)	9-BZV	EHOU EMINA Enoch
35	32787 du 22-11-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 459,05m2	PK 45 (QUARTIER NGAKOUBA)	POOL	KONARE SOULEYMANE
36	33445 du 09-04-25	Sect P7, bloc 134 ; Plle 06 (ex.1225) ; Sup : 285,80m2	1225, RUE PETIT DIOSSO	4-BZV	OKOBO BEMBE
37	32988 du 09-01-25	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.250,00m2	VILLAGE INONI	POOL	AMBALI Macaire
38	33443 du 09-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 379,61m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	NGOULOU Achille
39	33442 du 09-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	MADZOU Marien
40	33441 du 09-04-25	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 379,61m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	MADZOU Marien
41	32374 du 16-08-24	Sect M, bloc - ; Plle - ; Sup : 11.500,50m2 soit 1ha15a00ca	QUARTIER GASTON MPOUILILOU	POOL	SANGARE MAKAN
42	32489 du 05-09-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 269,98m2	02, RUE NGANDZIEME (CITE DES 17)	7-BZV	MAHOUNGOU Astrid Josette Virginie
43	31242 du 21-12-23	Sect P14B, bloc 65 ; Plle 05 ; Sup : 153,12m2	37, RUE INGOLO (LYCEE THOMAS SANKARA)	9-BZV	KOBOKO Alain Rodly Viennchy
44	32751 du 13-11-24	Sect P3, bloc 92 ; Plle 10 ; Sup : 186,74m2	49BIS, RUE LOUANGO	3-BZV	KONTE Mahamoudou
45	33509 du 25-04-25	Sect P10, bloc 162 (ex.6bis) ; Plle 8bis (ex.1bis) ; Sup : 205,32m2	34BIS, RUE LOUKOUO BIS / EX. RUE PALMERAIS MBEMBA	5-BZV	EGLISE VISION DE L'HOMME PARFAIT

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 11 juin 2025

Paterne Dimitri ELAPIE, Inspecteur des Impôts chef de bureau

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Ecobank
La Banque Panafricaine

Conformément à l'article 6 du règlement COBAC R-92/02 relatif à l'agrément des commissaires aux comptes, tout établissement de crédit dont le total du bilan excède cinquante milliards de FCFA doit être contrôlé par au moins deux commissaires aux comptes.

Dans cette optique, Ecobank Congo lance un appel d'offres pour la présélection de deux cabinets d'audit indépendants qui exerceront respectivement en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant, en remplacement des titulaires ayant perdu cette qualité.

Les cabinets retenus seront soumis à l'Assemblée Générale pour leur nomination.
Le cahier des charges ainsi que le dossier de soumission sont disponibles à la Direction Juridique/Secrétariat du Conseil d'Administration, située au 2e étage du siège social, contre paiement d'un montant de ***cent mille francs CFA (100.000 FCFA).***

Les dossiers de candidature devront comprendre une offre technique et une offre financière, dûment signées et cachetées par le représentant légal du cabinet postulant. Ces offres devront être présentées en trois (3) exemplaires: Un (1) original et Deux (2) copies.

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le vendredi 27 juin 2025 à 15h00, date limite de réception des candidatures, auprès du Secrétariat de la Direction Générale, situé au 7e étage du siège social d'Ecobank Congo SA.

Chaque enveloppe devra porter les mentions suivantes: ***«APPEL D'OFFRES PRÉSÉLECTION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES»***
A Monsieur le Directeur Général
ECOBANK CONGO SA,
BP: 2485 Centre-ville-Brazzaville, Immeuble ECOBANK CONGO
Tél. +242 05 200 62 62 / 06 719 01 01
Toute offre reçue au-delà du délai ci-dessus fixé ou en un lieu autre que le siège social de **ECOBANK CONGO SA** sera rejetée.

KOUAME Brou Olivier
Directeur général

ECOBANK CONGO
Directeur Général
B.P. 2485 BRAZZAVILLE

BASKET-BALL EN AFRIQUE CENTRALE

Accord de partenariat entre les ligues de la sous-région

En marge du ''Tournoi amical international inter-ligues'' organisé par la Ligue départementale de Brazzaville, sous la supervision de la Fédération congolaise de basket-ball, les dirigeants de cinq ligues départementales ou provinciales des pays de la sous-région Afrique centrale ont signé un protocole d'accord. C'était samedi 14 juin 2025 à Brazzaville. L'accord vise à développer la discipline et promouvoir les talents.

Fidèle à sa tradition, Brazzaville n'a pas hésité à organiser le tournoi amical inter-ligues de basket-ball qui a regroupé, du 13 au 15 juin 2025, les Ligues de Brazzaville et de Pointe-Noire, pour le Congo, et celles de l'Estuaire et du Haut-Ogooué, du Gabon. Un protocole d'accord a été signé samedi 14 juin, sur le parquet du Gymnase Maxime Matsima, à Makélékélé, par les dirigeants de ces ligues, rejoints par leur homologue de la Ligue provinciale de basket-ball de Kinshasa (RDC). Il s'articule autour de plusieurs axes, notamment l'organisation tournante de compétitions de tous les âges et de tous les niveaux, entre les équipes

Le protocole d'accord a été signé sur le parquet du Gymnase Maxime Matsima

départementales ou provinciales, en dames comme en hommes. Il s'agit également de mettre en œuvre un programme ambitieux touchant à la formation et à la gouvernance. *«C'est un projet que nous allons soumettre aux fédérations pour qu'elles nous accompagnent. C'est une nouvelle dynamique qui permettra, par exemple aux ligues et sélections de se rencontrer le plus souvent»,* a expliqué Landry Mbéré Boya, président la ligue départementale de Brazzaville. Cette dynamique est essentielle pour garantir un avenir prometteur et durable au basket.

C'est une action historique à un moment où l'initiative, l'audace et la méthode devront marquer le sport en Afrique centrale. Il a suffi d'un groupe de dirigeants de ligues à l'esprit d'initiative, au dynamisme et à l'enthousiasme reconnus, de la disponibilité des dirigeants de la Fédération congolaise de basket-ball dont l'ouverture et le sens du dialogue sont de notoriété, pour que ce rêve devienne réalité.

Quant au tournoi, les résultats techniques n'ont donné lieu à aucun triomphalisme ni à aucune animosité de nature à compromettre l'objectif escompté par les responsables des participants. Vainqueurs et vaincus se sont embrassés. Rendez-vous a été pris pour les prochaines retrouvailles. Avec un souhait : celui de voir le Cameroun, la RCA, le Tchad et la Guinée Équatoriale prendre le train en marche.

G.S.M.

Résultats

Dames: Brazzaville-Estuaire (59-49 et 47-49)
Hommes: Brazzaville-Pointe-Noire (78-48); Pointe-Noire-Haut Ogooué (74-50), Brazzaville-Haut-Ogooué (111-43)

CHAN 2024

La CAF tranche en faveur du Congo

Après un recours de la Fédération congolaise de football (FECOFOOT), la Confédération africaine de football (CAF) vient de trancher dans l'affaire Japhet Mankou accusé d'avoir évolué dans un championnat étranger, condition pour être disqualifié d'un tournoi réservé aux joueurs locaux. Une affaire opposant le Congo à la Guinée Equatoriale.

Pour l'instance continentale, qui a réexaminé le dossier, les éléments présentés par la Fédération congolaise de football ont été jugés probants et suffisants pour établir que Japhet Mankou est éligible.

La vérité étant rétablie, la CAF a rendu justice aux Diables Rouges A', qui s'étaient qualifiés sur le terrain en éliminant la Guinée équatoriale. Ils retrouvent ainsi leur place dans le groupe D en compagnie du Sénégal, du Soudan et du Nigeria. Le tournoi, décalé au mois d'août (du 2 au 30), se jouera au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda.

IN MEMORIAM

Colonel ONDZIEL BANGUI Henri Silvère
15 Juin 2009 - 15 Juin 2025

A l'occasion de la seizième année de ton rappel à Dieu,

Nous glorifions sans fin le Seigneur,
Pour le repos de ton âme et disons humblement:

«Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël
Lui seul fait des merveilles !
Béni soit à jamais son nom glorieux
que toute la terre soit remplie de Sa gloire !»
Amen ! (PS 72/ 18-19)

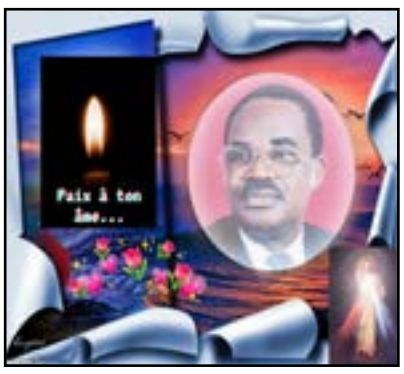

Que Dieu nous bénisse !

Maître Julienne ONDZIEL GNELENGA

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR
LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société **PHARMACIE EKODIS,** en sigle P.E, société à Responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 6 000 000 Francs CFA, dont le siège social est aux n°24, rue Ngoko, Talangaï, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le **n°CG-BZV-01-2010-B13-00238, le 10/11/2010;**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 30 mai 2025, il a été délibéré et adopté la décision portant dissolution anticipée de la société **PHARMACIE EKODIS**, en sigle P.E;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du **11 juin 2025**, sous le **n°CG-BZV-01-2025-M-13186** aux fins de la dissolution de ladite société.

Pour insertion légale,
Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Maître Jean Clément NGATALI

OFFICE NOTARIAL NIATI – TSATY
Tel: (+242) 05 549 29 00 /06 444 52 48
E-mail : etudeniati@yahoo.fr
Etude sise, Centre-ville, Boulevard du Général Charles de Gaulle – en face du supermarché FRANPRIX, - B.P 1707 – Pointe – Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONALE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de : 2.000.000 FCFA
Siège social : Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue Charles de Gaulle, Immeuble RAKOTO
RCCM : CG-PNR-01-2024-B13-00149
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant Acte Authentique reçu par Maître **Serge Chancel NIATI-TSATY,** Notaire en la résidence de Pointe-Noire, en date du 26 Mars 2024, enregistré au domaine des timbres de Pointe-Noire Centre sous le **Folio : 123/12 N°5069 le 04 Juillet 2024** ; il a été constitué une société à Pointe-Noire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme Juridique : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Dénomination : **COMPAGNIE DE TRANSIT INTERNATIONALE**
Sigle: « C.T.I »
Capital social : 2.000.000 de francs CFA.
Siège social : Pointe-Noire, Centre-ville, Avenue Charles de Gaulle, Immeuble RAKOTO
Objet social :
- Transit maritime et terrestre ; Affrètement ; Acconage ; Manutention ; Consignation ; Transport de marchandises liées à l'activité sociale et prestation de services connexes.

Immatriculation : La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B13-00149**
Gérant : Monsieur **OULD MOHAMED MAHMOUD Mohamed.**

Pour annonce
Maître S. Chancel NIATI – TSATY
Notaire